

Antonio Botana, fsc

Fondements pour un modèle actuel de Famille Lasallienne

Essais Lasalliens
Maison Généralice
Rome

Traducteur : Pierre Josse, fsc

Mai 2008

Essais Lasalliens
Frères des Écoles Chrétiennes
Via Aurelia 476
00165 Rome, Italie

TABLE DES MATIÈRES

1^{ère} Partie : Les familles charismatiques et l'Église - Communion.	7
I. Les nouvelles Familles Charismatiques : Un fruit de l'Église- Communion.	9
1. Temps de Communion.	9
2. Un changement de cycle historique. Un nouvel "Écosys- tème" Ecclésial.	10
2.1 De la pyramide à la communion.	10
2.2 Les religieux et les religieuses face à la montée des laïcs.	12
2.3 L'exode des religieux : de la clôture à la communion.	13
2.4 L'exode des laïcs : se contenter de miettes ou partager le banquet.?	14
2.5 Les "associés" arrivent.	16
3. Les nouvelles Familles Charismatiques : Un changement de modèle planétaire.	17
3.1 Les instituts religieux : géocentrisme ou héliocentrisme ?	17
3.2 Le charisme, source de l'identité et lieu de rencontre.	19
3.3 La famille charismatique, visage évangélique et icône de l'Église.	21
3.4 Le défi des instituts : se re-fonder dans le charisme fondateur.	21
3.5 Outres neuves pour vins nouveaux.	23
II. L'Ecclésiologie de Communion, fondement théologique des nouvelles Familles Charismatiques.	25
1. L'Église de Vatican II : 40 ans à la recherche de son identité.	25
1.1 Les deux axes de l'ecclésiologie de communion.	26
1.2 Le Mystère de l'Église - Communion.	26
1.3 Une spiritualité de la Communion.	28
2. La Communion pour la Mission.	28
2.1 La collaboration avec tous, au sens large de la mission.	28
2.2 L'évangélisation, tâche de tous les croyants.	29

2.3 L'irruption des laïcs dans l'évangélisation.	30
2.4 L'unité avant la diversité.	31
3. Partager la Mission à partir de même Charisme.	33
3.1 Partager une mission spécifique dans l'Église.	34
3.2 Le dynamisme charismatique.	35
3.3 Nos "charismes" particuliers.	35
3.4 Le charisme de fondation, un charisme de famille.	36
2^{ème} Partie: La Famille Lasallienne : Un Charisme partagé.	39
III. La Famille Lasallienne en marche vers sa maturité.	41
1. La reconnaissance du rôle positif des laïcs dans la mission éducative.	41
2. La prise de conscience et la proclamation officielle de la Famille Lasallienne.	42
3. La tâche d'établir les fondements de la Famille Lasallienne.	43
4. La Mission partagée, centre de la Famille Lasallienne.	46
5. Le District, cadre de référence.	48
6. Le récit lasallien et l'axe associatif.	48
7. Famille Lasallienne – Association Lasallienne.	50
7.1 La constitution du "noyau stable" de la Famille Lasallienne.	51
7.2 Le processus conduisant au coeur de la Famille Lasallienne.	52
8. Les lignes de force charismatiques pour une famille évangélique.	53
IV. Le Charisme Lasallien, axe central de la Famille Lasallienne.	57
1. Un Charisme commun pour une Identité Collective.	57
2. Le voeu d'Association signe de l'Identité Collective.	61
2.1 Le Frère retrouve son identité originelle.	61
2.2 Les Frères dans la Famille Lasallienne : ce qu'ils signifient, ce qu'ils apportent.	63
3^{ème} Partie: Organisation et institutionnalisation de la Famille Lasallienne.	65
V. Des pistes pour organiser efficacement la Communion.	67
ORIENTATIONS:	67

1. La structure de base.	67
2. La responsabilité de l'initiative.	68
3. L'incorporation personnelle à la Famille Lasallienne.	70
4. La constitution du "noyau stable" de la Famille Lasallienne.	71
5. Établir des liens primaires de communion au niveau universel.	71
6. Développer la Famille Lasallienne dans les Districts.	72
7. Ouverture de la Famille Lasallienne. Transmission du charisme.	74
8. Encourager la culture commune et ses expressions nouvelles.	74
VI. Reconnaissance Ecclésiale et implications canoniques.	77
1. La reconnaissance ecclésiale de la Famille Lasallienne.	77
2. La reconnaissance Ecclésiale des groupes associés.	78
2.1 La reconnaissance ecclésiale "indirecte".	78
2.2 La reconnaissance ecclésiale "directe".	79

1^{ère} Partie :

Les Familles Charismatiques et l'Église - Communion

La Famille Lasallienne fait partie d'un très large mouvement ecclésial qui l'éclaire et lui donne du sens : c'est le développement actuel dans l'Église de familles évangéliques à partir de charismes déjà très anciens, mais également de charismes plus récents. Ce courant qui vivifie l'Église tire sa force de la nouvelle ecclésiologie de communion encouragée par le Concile Vatican II.

Pour saisir la signification et l'importance de la Famille Lasallienne et pour l'établir solidement, il faut d'abord la situer à l'intérieur du courant ecclésial qui sera présenté dans les chapitres 1 et 2 de cette étude.

I. Les nouvelles Familles Charismatiques : Un fruit de l'Église-Communion

1. TEMPS DE COMMUNION

C'est l'heure des laïcs, commençait-on à affirmer dans les années proches du Concile Vatican II. On a ensuite répété très souvent cette déclaration en se fondant sur les bases solides que ce Concile a posées pour que les laïcs soient réellement des protagonistes dans l'Église et dans l'évangélisation. Jean Paul II envisageait avec joie cette réalité, au début de son encyclique *Redemptoris missio* (1990) quand il affirmait : « *L'action évangélisatrice des laïcs est en train de changer la vie ecclésiale* » (RM 2)

« L'heure des laïcs » nous a rappelé l'univers commun d'où nous venons tous et le terreau commun de nos racines : nous sommes tous nés à la foi et nous entrons tous dans l'Église comme « laïcs », c'est à dire comme membres du peuple chrétien. C'est dans ce cadre commun que nous sommes appelés à exercer certaines fonctions au service de la communauté ecclésiale, à vivre de façon significative et prophétique des caractéristiques déterminées appartenant au patrimoine commun, et à participer à la mission commune à partir de charismes et de ministères concrets. Nous ne pouvons pas nous défaire de cette dimension « laïcale », c'est à dire de cette « appartenance à un peuple » : certains la vivent de façon immédiate, (les chrétiens « laïcs ») ; d'autres, appelés au ministère sacerdotal ou hiérarchique ou à la vie consacrée doivent la vivre comme une référence constante qui leur rappelle pour qui et en fonction de qui ils exercent leur ministère et sont signes de consécration.

Cette renaissance d'un laïcat dynamique dans l'Église, ne comporte-t-elle pas cependant une face obscure : le déclin de la vie religieuse ? À l'intérieur et à l'extérieur des congrégations religieuses, on s'est fait fréquemment l'écho de ce soupçon qui rapproche, dans une relation de cause à effet, ces deux phénomènes : la crise actuelle de la vie religieuse et la montée en force du laïcat. La pénurie de vocations dont souffrent les congrégations religieuses, spécialement dans les pays économiquement développés, semble confirmer ces craintes. Si c'est le cas, la relation entre religieux, reli-

gieuses et chrétiens laïcs se réduit à un simple « transfert de compétences » des uns en faveur des autres.

Il existe cependant de nombreux signes qui, contredisant cette simplification, nous invitent à qualifier l'époque que nous avons à vivre dans l'Église, comme un « *temps de communion* », du moins pour ce qui se réfère aux relations entre le laïcat et la vie religieuse. Le fruit le plus apprécié de ce temps est peut-être ce qu'on a appelé *les familles charismatiques ou évangéliques*. Le processus suivi dans ces relations réussit à échapper, dans son ensemble, aux nombreuses ambiguïtés et hésitations que nous avons rencontrées particulièrement quand ce processus en était à ses débuts. Il a fini par devenir un modèle de réponse au défi que Jean Paul II lançait aux chrétiens au seuil du troisième millénaire : « *Faire de l'Église la maison et l'école de la communion* » (*Novo millennio ineunte*, 43).

Tels ont été donc, dans les dernières décennies, le terrain et le cadre où s'est développée la relation entre les membres de l'Église et dans lesquels se sont enracinées *les nouvelles familles charismatiques ou évangéliques*.

Rappelons que les principes de base de l'Église-Communion sont les suivants :

- La référence aux Sacrements de l'Initiation comme source et fondement commun de toute vie chrétienne ;
- L'appel de tous à la sainteté ;
- Une même et unique dignité pour tous ;
- Une même mission ecclésiale, partagée par tous ;
- Le même droit et le même devoir de participer à la mission évangélicatrice de l'Église.

2. UN CHANGEMENT DE CYCLE HISTORIQUE : UN NOUVEL « ÉCOSYSTÈME » ÉCCLÉSIAL.

2.1 De la pyramide à la communion.

Le terrain et le cadre commun auxquels nous venons de faire allusion étaient clairement exposés dans les grands documents de Vatican II et ceux des Papes qui ont suivi ce Concile ; mais ils n'étaient pas aussi clairement perçus dans les esprits ni franchement assumés dans les cœurs de la plupart des religieux et des laïcs appelés à être les protagonistes de ce

processus de communion. Les uns et les autres étaient encore moins conscients qu'un authentique changement de période historique était en train de se produire et qu'il allait considérablement affecter la vie ecclésiale interne, et plus spécialement celle de la vie consacrée.

Le langage utilisé au commencement est loin de prendre comme référence fondamentale le « terrain commun » aux religieux et aux laïcs. Au contraire, les instituts religieux se situent toujours au centre, comme s'ils étaient des « sources » généreusement ouvertes aux laïcs. À ceux-ci de s'y rendre pour étancher leur soif. On parle de « participer à la mission de l'Institut » ou au « charisme de l'Institut ». Force était de sauter le pas et de renoncer à une façon de penser et de percevoir l'Église comme une pyramide, pour la repenser et la ressentir comme une communion. Mais ce passage n'était possible que si les religieux et les laïcs se soumettaient à une démarche de conversion. Car ce qui était en jeu, ce n'était pas seulement de changer de schémas théoriques ou de vocabulaire, ni de remplacer quelques structures par d'autres. Il s'agissait de vivre un authentique exode, consistant à abandonner un écosystème ecclésial sclérosé, constitué de formes de vie chrétienne parfaitement classées et séparées entre elles, pour entrer dans un nouvel écosystème ecclésial, défini comme « communion ». Désormais les frontières marquées par l'exclusivité disparaissent et il n'existe plus que des espaces qui se différencient de manière significative pour le bien de tous. Dans cet écosystème de « communion », on considère d'abord les sources communes, la mission commune et l'esprit commun, pour porter ensuite son attention sur la diversité et la variété des façons de participer à ce qui est commun ; on part de l'unité pour distinguer ensuite entre les façons différentes de la vivre.

Le passage d'un écosystème à un autre ne se fait pas sans apprendre à respirer, à se nourrir et à entrer en relations d'une façon qui n'a que peu de choses à voir avec ce que l'on avait appris dans l'écosystème précédent. Dans ce processus « d'acclimatation », un facteur souligne les différences entre les instituts et à l'intérieur d'un même institut, entre des provinces différentes : c'est la manière de réfléchir à la nouvelle situation. Ou cela se fait uniquement entre religieux, et comme en marge des laïcs ou, au contraire, conjointement avec ces derniers pour décider ensemble des stratégies à suivre. On peut dire la même chose d'une formation au charisme particulier offerte aux laïcs séparément des religieux ou encore d'une formation commune où laïcs et religieux partagent leur expérience. En défi-

nitive, le chemin vers la communion se révèle meilleur et plus sûr quand il se fait dans la communion.

Le développement des relations entre religieux et laïcs a débuté quand ceux-ci se sont rapprochés des religieux dans le désir de participer aux charismes traditionnellement attribués aux instituts religieux. La nouveauté ne résidait pas dans leurs relations mutuelles qui ont toujours existé, et qui dans de nombreux cas étaient institutionnalisées, par exemple, dans les « tiers ordres ». La nouveauté venait, en premier lieu, du fait qu'il ne s'agissait plus, pour les laïcs, de participer à certains aspects de la spiritualité des instituts religieux ou à l'une ou l'autre de leurs tâches, mais à la mission qu'ils exerçaient et avec les mêmes charismes. En second lieu, il n'était plus nécessairement question de relations de dépendance (les laïcs sous l'autorité des religieux ou des religieuses), mais de communion, c'est à dire d'être les uns avec les autres en se complétant mutuellement.

De son côté, l'ecclésiologie de communion qui, simultanément, était en train de se développer s'employait à légitimer cette participation en rappelant, non seulement l'unité de la mission ecclésiale, mais également l'appartenance des charismes à l'Église et la possibilité de les voir partagés par des personnes différentes de celles auxquelles, en principe, ils avaient été accordés (Cfr. *Christifideles laici*, 24,3).

2.2 Les religieux et les religieuses face à la montée des laïcs.

L'arrivée de « nouveaux » partenaires dans une mission considérée jusqu'alors comme réservée « aux religieux » a été perçue par ceux-ci de manières fort différentes.

Pour les uns cette prétendue expansion du charisme n'est qu'un stratagème des instituts ou des provinces religieuses victimes d'une pénurie de vocations, pour suppléer, grâce aux laïcs, à l'absence de religieux dans leurs œuvres apostoliques. Selon cette perspective, là où il n'y a pas de problèmes de vocations, il est inopportun de favoriser cette « ingérence » des laïcs dans le charisme et la mission propres aux religieux.

D'autres, de façon plus positive, voient dans cette participation des laïcs, une situation bénéfique pour ces derniers et qu'il est bon, par conséquent, d'encourager et d'accompagner. Mais il n'en reste pas moins vrai, selon eux, qu'il ne s'agit que d'un phénomène externe qui n'affectera ni la vie ni

l'organisation des religieux. Il suffira que les supérieurs des instituts désignent quelques accompagnateurs pour les groupes de laïcs, et que les communautés religieuses continuent à vivre en marge de ces relations.

D'autres, enfin, voient dans la participation des laïcs à leur mission un signe de l'Esprit Saint visant à changer profondément les relations au sein de l'Église. Ils y discernent donc un appel adressé aux religieux et aux religieuses pour se situer de façon différente dans l'Église et entrer authentiquement en communion avec les autres chrétiens dans le nouvel écosystème ecclésial. La comparaison entre la nouvelle situation et celle qui la précédait était inévitable surtout si l'on ne considérait que la diminution du nombre de religieux. Les appréciations pouvaient donc varier, mais dans l'ensemble, cette dernière perspective a conduit à apprécier le nouvel écosystème ecclésial comme un progrès dans l'évolution ou la maturation ecclésiale.

2.3 L'exode des religieux : de la clôture à la communion.

Voyons maintenant les étapes les plus importantes du processus relationnel entre les laïcs et les religieux ou, ce qui revient au même, la conversion des uns et des autres pour entrer dans l'écosystème de « communion ».

Quand les religieux entament leur évolution, ils sortent d'un espace réel ou symbolique appelé la « clôture ». C'est à dire un espace les séparant du monde et de « ceux qui ne sont pas comme eux » et qui, parce qu'ils sont des chrétiens « séculiers », appartiennent à ce monde. Les relations mutuelles qui peuvent exister alors sont basées sur le principe que la vie baptismale est vécue sous des formes radicalement différentes et dans des lieux séparés. Les laïcs chrétiens sont considérés par les religieux comme des destinataires de la mission et non comme des partenaires dans cette même mission. On les aide spirituellement, mais avec le regard hautain et indulgent d'un savant faisant la leçon à un ignorant.

Dans les étapes suivantes, les religieux découvriront que les laïcs sont leurs « collaborateurs » dans la mission. Ils se sentiront ensuite appelés à partager avec eux leur expérience de vie et à devenir pour eux des « experts en communion », et des « guides en spiritualité ». C'est à dire qu'ils prennent conscience qu'ils sont des signes pour les autres chrétiens. Ce fut pour eux une grande avancée de passer de la « clôture » à la communion et du « *loin des autres* » au « *pour les autres* ». L'étape suivante et définitive vers le nouvel écosystème peut s'exprimer ainsi : « nous sommes

avec vous dans la même mission, et ensemble, nous témoignons dans la société de notre foi chrétienne ».

Ce processus apparaît avec précision dans les cas où religieux et laïcs collaborent dans des œuvres sociales, par exemple dans des écoles appartenant depuis leur origine aux instituts religieux. Ce processus a été défini par des expressions comme « partager la mission » ou « mission partagée », mais il se réalise à des niveaux d'approfondissement très différents :

- Dans un premier temps, les laïcs se sont présentés à cette mission comme de simples suppléants des religieux. Ils étaient engagés pour des fonctions concrètes n'ayant rien à voir avec la mission et étaient considérés par leurs employeurs comme des collaborateurs dans leur tâche, mais non en tant que pouvant être de possibles « porteurs du charisme » pour la mission.
- Si dans un second temps, les laïcs se voient confier des fonctions de responsabilité et de direction des œuvres, ils ne les remplissent que sous le strict contrôle des « porteurs du charisme » que sont les religieux.
- Dans l'étape suivante, les laïcs sont désormais considérés, dans les œuvres sociales, comme les continuateurs de l'esprit transmis par les instituts. Mais les religieux continuent à maintenir nettement le critère hiérarchique selon lequel il faut s'assurer que les postes clés, dans les conseils d'administration, soient occupés par les membres de leurs instituts, considérés comme les seuls garants du charisme.
- Le pas décisif est franchi lorsque les laïcs sont considérés comme des partenaires et des acteurs de plein droit dans la mission et donc porteurs, eux aussi, du charisme. C'est alors que l'on commence à se dire « associés » au charisme pour la mission.

2.4 L'exode des laïcs : se contenter de miettes ou partager le banquet ?

Pour les laïcs, le processus d'intégration avec les religieux dans le nouvel écosystème ne sera pas moins laborieux. Nous pouvons l'illustrer par la formule imagée suivante : « Ils ont dû commencer par se contenter des miettes pour être, enfin, admis au banquet ».

Leur intégration est un phénomène associatif qui s'apparente étroitement à celui des nouveaux mouvements de laïcs qui a poussé Jean Paul II à affir-

mer que nous sommes dans « *une nouvelle époque associative des fidèles laïcs* » (*Christifideles laici* 29). Les chrétiens laïcs ne viennent plus vers les religieux pour leur quêmander des miettes de la spiritualité de leurs instituts, mais pour « *participer de manière responsable à la mission qu'à l'Église de porter à tous l'Évangile du Christ comme source d'espérance pour l'homme et de rénovation pour la société* » (ChL 29).

Les laïcs entrés dans ce processus par l'attrait de la spiritualité, par exemple en adhérant, aux traditionnels « ordres tertiaires », ont dû découvrir la mission comme l'élément irremplaçable auquel la spiritualité donne du sens, et sans lequel la spiritualité est dépourvue de signification. Une fois qu'ils se sont reconnus acteurs d'une mission qu'ils n'attribuaient auparavant qu'aux religieux, ils découvrent, eux aussi, la spiritualité comme quelque chose qui leur est propre, une spiritualité pour laïcs, originale et qui est loin d'être une copie ou un abrégé de la spiritualité des religieux.

Ceux qui sont entrés dans le processus en collaborant à des tâches spécifiques ont dû découvrir le sens profond de ces tâches, c'est à dire la spiritualité par laquelle elles s'intégraient dans la mission. Ils se perçoivent d'abord comme *collaborateurs* des religieux ; puis, *participants* à leur mission (la mission de l'institut) ; et finalement, ils sentent que cette mission est la leur (*notre mission*), puisque c'est celle de l'Église, et qu'ils la réalisent pour le service du Royaume, au même titre que les religieux.

Le rythme et la qualité de ces processus ont dépendu en grande partie de facteurs qui, particulièrement dans les premières étapes, ont été encouragés par les instituts religieux :

- Avant tout, dans une relation de proximité de personne à personne entre religieux et laïcs, puis de la part de la communauté, le partage dans cette ambiance fraternelle, de son expérience de vie. Enfin, la réflexion réciproque partagée sur le développement des processus.
- Une formation adaptée aux différents niveaux qui prend comme point de référence l'expérience des destinataires, l'itinéraire évangélique des fondateurs et la nouvelle ecclésiologie de communion.
- La participation à des expériences de communion (des laïcs entre eux, des laïcs avec les religieux) et le partage des responsabilités de la mission.

Grâce à ces éléments formateurs, les laïcs se sentent intégrés au récit commencé auparavant en solitaires par les religieux ou les religieuses ; même

si avec eux s'inaugure un nouveau chapitre de ce récit toujours inspiré par le même charisme.

2.5 Les « associés » arrivent.

C'est dans ce contexte que se présentent les « associés ». Cette dénomination est utilisée dans le cadre de nombreux instituts religieux pour désigner les laïcs ayant noué avec eux des relations étroites, pour participer au charisme respectif. Ce terme, dont le contenu présente toujours des contours imprécis, varie d'un institut à l'autre, mais aussi, au sein du même institut, d'une province à l'autre :

- En ce qui concerne ceux qui s'associent, on parle de laïcs associés avec les religieux, mais aussi de religieux et de laïcs associés mutuellement, et de laïcs associés entre eux pour la mission.
- En ce qui concerne l'objet ou le motif de l'association, divers documents parlent « d'associés à la spiritualité de l'institut », d'associés à l'institut « pour participer à sa spiritualité », d'associés « pour partager la responsabilité des œuvres au service de la mission de la congrégation », d'associés « pour continuer l'histoire et l'esprit de l'institut », d'associés « au charisme », d'associés « pour la mission », etc.
- Quant au lien établi dans cette association, il peut aller d'une relation diffuse à une forme de communion manifestée dans le quotidien et sans signes institutionnels ou aboutir à des engagements formels, comportant des rites semblables ou parallèles à ceux de la consécration religieuse.
- En ce qui regarde l'engagement de l'associé, il va de la soumission aux supérieurs de l'institut religieux, en passant par la collaboration bénévole à ses œuvres, jusqu'au travail en coresponsabilité avec les religieux dans tout ce qui touche à l'inspiration du charisme pour la mission.

Mais dans cette ambiguïté, il est intéressant d'observer qu'à mesure où l'on progresse dans ces processus de participation au charisme et de renforcement des liens et des relations entre les religieux et les laïcs, le langage employé dans les documents est moins focalisé sur l'institut. Il se réfère en effet davantage à la communion, sur un plan d'égalité, des laïcs et des religieux au charisme commun et non au « charisme de l'institut ».

3. LES NOUVELLES FAMILLES CHARISMATIQUES ET LE CHANGEMENT DE MODÈLE PLANÉTAIRE

Les relations nouvelles entre laïcs et religieux donnent lieu progressivement à des groupements différents de ceux qui se sont créés à l'époque antérieure. Le nouvel écosystème ecclésial se caractérise par la constitution de familles évangéliques ou charismatiques. C'est à dire d'ensembles formés d'institutions ou de groupes de croyants unis par un même charisme de fondation ou une même « racine charismatique », avec cependant des états de vie différents et des accentuations diverses du même charisme. La force de la famille charismatique ne provient pas d'une institution dominante qui entraînerait les autres, mais de la communion entre diverses institutions et différents groupes au service d'une même mission enrichie des charismes propres à chacun d'eux.

3.1 Les instituts religieux : géocentrisme ou héliocentrisme ?

Dans leur contact avec les religieux, les laïcs chrétiens découvrent l'âme de la mission et l'origine de la spiritualité dans laquelle elle est vécue. Il s'agit dans ce cas du charisme institutionnel ou de fondation, que l'on considérerait comme patrimoine de la congrégation mais que « l'Église-Communion » a revendiqué comme étant désormais sa propriété.

Les laïcs chrétiens se sentent à l'aise dans ces charismes fondateurs. Ils ne les considèrent pas comme une chose qui leur est prêtée, mais qui leur est donnée pour vivre un projet de vie différent de celui qui caractérise la vie religieuse.

Il a fallu naturellement pour cela que les instituts religieux se convertissent. Voici, brièvement présentées les trois étapes de leur démarche de conversion :

1^{ère}. On est parti d'une conception minimaliste, caractéristique de l'époque pré-conciliaire, où la vie religieuse était qualifiée « d'état de perfection ». Le critère prédominant alors est que les laïcs chrétiens ne sont pas capables d'accepter toute la potentialité du charisme des instituts religieux, mais seulement certains de ses aspects mineurs « accommodés » à leur situation particulière. On pense d'autre part que le charisme fondateur et l'état de perfection propre à la vie religieuse sont inséparables. Pour ce qui concerne les laïcs chrétiens intéressés à mener leur vie chrétienne dans l'esprit (on ne parle pas encore alors de « charisme ») propre à un institut,

on les situe sur un plan inférieur à celui de la vie religieuse, dans un « tiers ordre ». On leur transmet de petites doses de spiritualité, ou plus exactement de la piété propre à l'institut en question. Quant à leur participation à la mission, elle se réduit à des aspects mineurs, toujours contrôlés par les religieux.

2^{ème}. La revendication du Concile Vatican II en faveur de la vocation universelle des fidèles à la sainteté et de leur participation à la mission de l'Église est interprétée dans les instituts religieux, principalement d'un point de vue « géocentrique ». L'institut se voit toujours au centre, tout en s'ouvrant aux chrétiens qui veulent participer à « son » charisme et à « sa » mission. On parle alors de « degrés d'appartenance » à l'institut... Les laïcs s'associent à l'institut et sont dépendants de ses supérieurs et, logiquement, c'est à ceux-ci d'accepter ou de refuser leurs demandes d'association.

Nous pouvons nous représenter cette situation en la comparant à un système planétaire où n'existe plus qu'une seule planète (l'institut religieux en question) avec ses satellites (les groupes de laïcs associés) tournant autour du soleil (la mission spécifique confiée à l'institut). Le charisme étant la force de gravité par laquelle la mission nous attire dans son orbite pour que nous y apportions la réponse appropriée.

Dans ce modèle uni-planétaire, il n'y a plus qu'une façon de répondre à la mission, qu'une orbite ou qu'une manière de vivre le charisme et, en conséquence, celui qui voudra entrer dans le « système » correspondant à ce charisme doit s'intégrer dans la planète ou se situer dans sa mouvance en l'accompagnant comme son satellite.

3^{ème}. L'adhésion progressive à l'ecclésiologie de communion, en remplaçant les charismes et la mission au sein de l'Église, pousse les instituts religieux vers une position plus « héliocentrique ». Ils se portent garants du critère selon lequel les laïcs sont capables de vivre le charisme fondateur de l'institut de façons différentes de celles des religieux. Ces laïcs peuvent donc le faire aussi selon les différents aspects de leur personnalité, non pas cependant dans toutes les potentialités d'un charisme qui déborde les limites de chaque groupe.

Il revient à l'institut, spécialement dans les premières phases, d'aider et d'accompagner les nouveaux associés, à entrer dans le charisme et à l'ap-

profondir, tout en respectant leur initiative dans la recherche de nouvelles structures communautaires et missionnaires.

Toujours selon le modèle planétaire, il n'y a plus désormais une, mais plusieurs planètes tournant dans le même système autour du soleil. C'est le modèle qui correspond aux nouvelles familles charismatiques. Le charisme fondateur fait naître diverses « orbites » autonomes, mais toujours harmoniques et complémentaires. Chacune d'elles représente une façon de partager l'identité propre d'une famille charismatique dans l'Église. Il s'agit d'une vocation spécifique qui comporte une interprétation globale du charisme fondateur, avec les répercussions correspondantes à sa manière de vivre la mission et de la servir, à son style de vie communautaire, de spiritualité et, en général, de déroulement de la vie chrétienne.

3.2 Le charisme, source d'identité et lieu de rencontre.

Dans cette nouvelle dynamique ecclésiale, les charismes fondateurs vont progressivement prendre une importance nouvelle. Ils sont la preuve du rôle premier de l'Esprit Saint dans le nouvel écosystème ecclésial. Finalement, ces charismes sont des dons de l'Esprit à l'Église. Ils ne doivent donc pas rester enfermés derrière les barrières institutionnelles des ordres et des congrégations. Aujourd'hui, ces charismes se présentent comme un appel à n'importe quel type de croyant.

Le charisme fondateur, avec sa référence obligée à la personne et à l'itinéraire spirituel du Fondateur ou de la Fondatrice, est le nouveau champ de forces dans lequel se tissent les relations entre les membres d'une famille charismatique, qu'ils soient religieux, religieuses laïcs ou prêtres, sans oublier les groupes qui la composent. Le charisme est aussi « le sang », ou plus exactement, l'esprit qui fait vivre la famille et ses membres. C'est l'élément unificateur, le pont qui permet la rencontre, le maillon qui unit et diversifie les identités et la racine des relations mutuelles.

Mais il est, tout d'abord nécessaire, de le retrouver à sa racine et dans son originalité. Dans la plupart des cas, il faut procéder à son égard à une sorte de « réappropriation », car on le confond habituellement avec les projets institutionnels dans lesquels il s'est concrétisé, et plus particulièrement avec le projet de vie consacrée auquel il a donné lieu à l'origine.

Les laïcs qui se lient à une famille charismatique le font, non seulement, pour participer à la mission et à la spiritualité de l'institut à l'origine de

cette famille, mais aussi pour participer à son charisme fondateur et découvrir ainsi une façon particulière de vivre l'identité chrétienne commune à tous les fidèles. C'est en partant précisément de l'identité baptismale que doit se faire la « réappropriation » du charisme fondateur. Ce dernier est un don pour vivre cette identité et incarner l'Évangile dans une perspective globale, caractérisée par une manière de servir le Royaume de Dieu, qui devient ensuite, un mode d'appartenance au Christ et à l'Église. Le charisme fondateur doit être découvert à la lumière de l'itinéraire évangélique du Fondateur ou de la Fondatrice, mais aussi à partir de la réflexion et du dialogue entre les groupes de religieux et de laïcs qui s'en inspirent. Cette confrontation évitera de confondre le charisme avec l'un ou l'autre des projets dans lesquels il se concrétise.

La fidélité créatrice, nécessaire pour maintenir et pérenniser le charisme dans l'Église, ne dépendra plus seulement de l'institut qui le représentait jusque alors, mais des différents groupes qui composent la famille charismatique et de ceux qui vont s'y associer par la suite. Tous continuent le récit dont l'origine se trouve dans l'itinéraire évangélique des fondateurs mais qui se prolonge aujourd'hui en de nouveaux chapitres dans l'Église-Communion.

Bien qu'il soit impossible ici d'approfondir ce sujet, il est au moins nécessaire de constater que la floraison des charismes fondateurs ne s'arrête pas aux frontières de l'Église institutionnelle mais qu'elle les déborde. Elle se répand, non seulement chez des chrétiens appartenant à des églises différentes du catholicisme, mais aussi chez des adeptes de religions non chrétiennes qui se sentent appelés à participer à la mission salvatrice à côté de chrétiens (religieux et laïcs), pour être des médiateurs de l'amour et de la miséricorde de Dieu. Eux aussi considèrent le Fondateur ou la Fondatrice comme un guide ou un modèle qui leur révèle le sens profond des tâches humaines qu'ils réalisent. Le phénomène n'a rien d'étrange du point de vue de la théologie chrétienne, comme l'a souligné le Concile Vatican II en se référant aux « *semences du Verbe* » (*Ad gentes* 11.2 ; 15.1) présentes dans toutes les cultures. L'action universelle de l'Esprit Saint, qui *souffle où il veut*, ne se cantonne pas à l'intérieur des frontières de l'Église institutionnelle. Cette ouverture extra-ecclésiale du charisme et de ses implications dans la composition des familles charismatiques en direction des associés d'autres religions vient seulement de commencer, de la part de quelques instituts.

3.3 La famille charismatique, visage évangélique et icône de l'Église.

Dans une famille charismatique, à mesure que le charisme fondateur devient un cadre de référence important pour les relations entre les religieux et les laïcs, la division entre ces derniers, établie sur la différence des états de vie chrétienne, va s'atténuant en même temps que gagne du terrain la communion de communautés pour la mission s'inspirant d'un même charisme dans une diversité de projets de vie et de vocations.

Le charisme, considéré comme perspective à partir de laquelle vivre l'évangile, fait de la famille charismatique une « *famille évangélique* »¹. Celle-ci offre à l'Église et à la société un visage de l'évangile qui privilégie de façon harmonieuse certaines attitudes de Jésus, certaines valeurs du Royaume et une forme de médiation du salut de Dieu. Dans chaque famille, ce même visage évangélique se manifeste dans les différents projets existentiels des communautés ecclésiales composant la famille charismatique-évangélique. Chacun de ces projets existentiels, dans ses dimensions ecclésiales et sociales, ouvre la voie à la diversité des charismes personnels qui essaient d'incarner le charisme fondateur dans des formes de vie religieuse ou laïcale.

Le charisme fondateur, à la lumière de l'ecclésiologie actuelle, définissant l'Église comme « mystère de communion », se manifeste par une façon de vivre la communion pour la mission. En ce sens, chaque famille évangélique se présente aux yeux de la société comme une *icône de l'Église* d'autant plus expressive que la communion entre des chrétiens d'identités différentes, laïcs ou religieux, y est bien vécue. Comme l'arc-en-ciel, le charisme fondateur est le symbole de l'unité dans la diversité. À l'intérieur de cette dynamique vont se former pour répondre aux exigences de la mission des communautés mixtes où sont représentés divers projets de vie de laïcs, de religieux ou de prêtres.

3.4 Le défi des instituts : se refonder dans le charisme fondateur.

L'intégration des anciens instituts dans les nouvelles familles charismatiques ne se fait pas automatiquement, même s'ils en sont à l'origine. Pour qu'une telle intégration soit réelle et féconde, et pas seulement formelle, les instituts religieux doivent accepter le défi de retrouver ou de clarifier

¹ Je suis ici les propositions de Bernadette Delizy dans « *Vers des 'Familles évangéliques'. Le renouveau des relations entre chrétiens et congrégations* ». Les Éditions de l'Atelier. Paris 2004.

leur identité, selon les cas, en prenant comme référence leur charisme fondateur. Affronter ce défi est urgent dans les congrégations apostoliques qui se sont développées à partir du XVI^e siècle.

Le Code de Droit canonique, en vigueur pendant presque tout le XX^e siècle, a contribué à faire perdre de vue l'originalité des charismes fondateurs. Il a également alimenté la mentalité, si répandue chez les religieux et les religieuses, selon laquelle leur charisme de fondation était, non pas une façon d'être chrétien et de vivre l'Évangile, mais un complément à peine significatif de leur état de vie. Celui-ci se concrétisait pour les congrégations dites « actives » dans « une activité apostolique » qui était une forme réduite de la mission. L'absence d'une théologie de la vie religieuse appropriée pour ces instituts a contribué à l'affaiblissement de leur identité et à la crise qui s'en suivit, au moment où les laïcs sont entrés sur les terrains de l'action apostolique des religieux pour partager leur mission. La disparition de frontières claires et définies entre les « états de vie » et les domaines de la mission a mis en évidence l'insécurité et la faiblesse des soubassements de la vocation de nombreux religieux et religieuses qui définissaient leur identité à partir de ce qui les séparait et les différenciait ou encore à partir de l'activité apostolique qui leur était réservée.

Le défi à relever présente deux faces complémentaires. La première coïncide avec la redécouverte du charisme, à partir et en fonction de l'identité baptismale, que nous avons déjà commentée. Cela revient avant tout à se découvrir comme chrétien avec une perspective globale de l'évangile et de service du Royaume de Dieu. C'est là que se trouve le point de coïncidence avec les autres baptisés vivant le charisme dans d'autres projets de vie. Il faut en particulier restituer aux autres croyants ces trois dimensions de la vie chrétienne qui se sont très longtemps comme retirées dans la vie religieuse : *la consécration, la mission, la communion*, qui sont la finalité et la motivation du charisme. Ces trois dimensions doivent être proposées à toute la famille charismatique à la lumière du charisme fondateur avant que chaque groupe de cette famille les reprenne d'une manière particulière dans son projet de vie.

L'autre face consiste à découvrir et à affirmer le charisme comme origine et racine de la vie consacrée des religieux et des religieuses des instituts qui en sont issus. Il s'agit de la vocation particulière à vivre un projet de vie,

communautaire et institutionnel, par lequel ces religieux et ces religieuses s'intègrent à la vie consacrée. La réalisation de ce projet fait d'eux des « experts en communion », des « guides spirituels » au service du peuple chrétien, et par dessus tout, des signes et des prophètes de ce charisme par lequel ils se trouvent liés à beaucoup d'autres personnes.

L'acceptation de ce défi (la conversion au charisme sous la double facette que nous avons présentée) change l'attitude des religieux, des religieuses et des instituts contraints de passer :

- d'une attitude ré-active de défense, de résignation ou de frustration devant la menace de se voir dépossédés par les laïcs de leur position centrale dans l'évangélisation ou de leur identité.
- à une attitude pro-active, pour mettre avec joie leur charisme en valeur et accepter volontiers le poste et la fonction qui leur revient pour favoriser la communion de l'ensemble du corps ou de la famille charismatique au service de la mission commune.

Ce défi implique que les instituts religieux assument leur responsabilité de garants du charisme dans leurs familles charismatiques respectives, mais sans pouvoir réclamer pour eux l'exclusivité de cette fonction. L'institut ou les instituts religieux qui ont hérité directement du charisme de leurs fondateurs restent toujours le puits originel où l'on peut venir étancher sa soif du charisme. Mais il ne faut pas confondre le puits et l'eau : le puits peut rester à sec, ou se remplir de boue, ou devenir inaccessible, alors que l'eau trouve d'autres issues pour arriver à la surface. L'institut aura toujours la responsabilité d'offrir son puits comme garantie d'authenticité du charisme à tous les membres de la famille charismatique, et pas uniquement aux religieux. De leur côté tous ces membres auront le droit de lui demander de rendre compte de sa responsabilité.

3.5 Autres neuves pour vins nouveaux

Il reste encore une tâche à accomplir, bien qu'elle soit déjà commencée: celle de mettre en route de nouvelles structures de communion et d'animation permettant de développer les relations entre laïcs, religieux, religieuses et les différents groupes et institutions qui composent les nouvelles familles charismatiques. L'importance de ces structures tient à ce qu'elles peuvent conditionner fortement la formation et la qualité de ces relations entre ces groupes et favoriser l'acquisition de la coresponsabilité dans une fidélité créative au charisme.

Ce processus a débuté dans la période post-conciliaire que nous sommes en train d'analyser. Il a bénéficié de structures ou d'instances qui existaient déjà dans les ordres et les congrégations telles que les chapitres provinciaux ou généraux, les différents conseils auxquels des laïcs sont individuellement invités à participer par les religieux. Mais ces structures et ces instances restent souvent soumises à des réglementations canoniques qui freinent la pleine participation des laïcs. Autrement dit : on tire profit des « vieilles outres » que sont des structures traditionnelles de la vie religieuse pour y mettre le vin nouveau des relations renouvelées entre laïcs et religieux. L'Évangile nous a déjà mis en garde contre les risques que cela entraîne. Mais cette situation est forcément provisoire.

L'étape suivante consiste à mettre en place des structures nouvelles : assemblées, conseils, commissions de travail réunissant à « parité » des religieux et des laïcs. L'erreur dans laquelle on tombe fréquemment est d'appliquer à ces nouvelles structures les schémas et les méthodes du passé. La solution consiste à favoriser et à renforcer leurs capacités pour envisager la réalité avec un regard neuf et discerner avec une sensibilité renouvelée les appels du charisme et les invitations de l'Esprit ; c'est pourquoi, l'organisation de ces structures ou de ces instances doit faciliter la rencontre interpersonnelle, l'écoute mutuelle et le partage du discernement.

Le changement de vocabulaire est lui aussi significatif, même si la terminologie nouvelle ne correspond pas toujours à de nouvelles réalités. L'expression « *tiers ordre* » qui désignait les laïcs associés à un ordre religieux ou à une congrégation est pratiquement tombée en désuétude. Elle a d'abord été remplacée par l'appellation « *ordre séculier ou laïc* » puis par celle de « *communautés ou de fraternités laïcales* » ou aussi par « *mouvement laïc* ». Ce qui est le plus important, c'est que le changement d'appellation aille de pair avec celui des relations entre laïcs et religieux tel que nous l'avons décrit.

Les termes nouvellement utilisés pour désigner ce processus sont la preuve, par leur variété même, de la convergence existant dans les grandes lignes de l'évolution de l'Église. Le terme *famille* est sans doute le plus utilisé pour désigner l'ensemble des groupes, des communautés et des institutions qui participent au même charisme de fondation. Mais on emploie aussi, dans le même sens, et parfois en même temps que *famille*, les termes de *société* et de *fraternité*.

II. L'ecclésiologie de communion, fondement théologique des nouvelles familles charismatiques

1. L'ÉGLISE DE VATICAN II : 40 ANS À LA RE- CHERCHE DE SON IDENTITÉ

Pour comprendre la dynamique interne qui est à l'origine de l'écosystème nourricier des nouvelles familles charismatiques ou évangéliques, il faut rappeler la conscience et l'image que l'Église a eu d'elle-même dans cette période de 40 années symboliques qui a suivi le Concile ; ce fut pour elle une sorte de pèlerinage à travers divers Synodes et d'autres réflexions sur elle-même qui a clarifié son identité.

Le Concile Vatican II décrit dans *Lumen gentium* le noyau originel de cette identité en utilisant l'expression « *Peuple de Dieu* » et en abandonnant la dénomination « *Société des fidèles chrétiens* ». Les textes postérieurs parlent explicitement de « *Communions de communautés* » et font passer la Communauté avant l'Institution ; les relations avant l'organisation ; l'égalité fondamentale entre tous avant les différences de fonctions ou de ministères ; l'appel de tous à la sainteté avant de spécifier ce que sont les diverses vocations.

Dans cette *ecclésiologie de communion*, les schémas marquant les distinctions à partir desquelles on définissait l'Église ont été progressivement dépassés tels que : *hiérarchie - laïc* et *religieux - non religieux* ou le trinôme *clergé - religieux - fidèles* qui tendaient tous à mettre en évidence les différences plutôt que ce qui est commun. Un autre binôme s'impose peu à peu comme le schéma le plus représentatif de cette ecclésiologie de communion. C'est celui de « *communauté / ministères et charismes* » où l'unité l'emporte toujours sur la distinction tout en la réclamant en même temps. Ce binôme met simultanément en évidence la condition commune des chrétiens et l'initiative libre et variée de l'Esprit qui suscite dans l'Église la richesse des ministères et des charismes en vue de l'utilité de tous. Ce schéma met en valeur de façon complémentaire les différences, tout en les subordonnant à l'unité.

Voyons comment se produit ce changement de mentalité :

1.1 Les deux axes de l'Écclésiologie de Communion.

Mission et Communion sont deux concepts à envisager ensemble si l'on veut comprendre leur signification dans le cadre ecclésial et saisir, à leur lumière, ce que signifient les nouvelles familles charismatiques.

La mission et la communion sont les deux axes de la foi chrétienne ; elles nous permettent de comprendre, ou, mieux encore, de nous introduire dans l'identité ou le mystère de l'Église. La réflexion de l'Église dans les quarante années qui ont suivi le Concile Vatican II a permis d'approfondir et de faire apparaître progressivement l'identité de l'Église et de ses fidèles à partir de ces deux axes : *Mission et Communion*. « *C'est seulement à l'intérieur du mystère de l'Église comme mystère de communion que se révèle « l'identité » des fidèles laïcs* » (ChL 8, 6) et des autres membres de l'Église.

Dix ans après le Concile Vatican II, le document *Evangelii nuntiandi* de Paul VI développe une synthèse de l'identité de l'Église autour de l'évangélisation. Cette Église, qui se considère elle-même comme une communauté, cherche à la fois à évangéliser et à être évangélisée :

La tâche d'évangéliser tous les hommes constitue la mission essentielle de l'Église ... Évangéliser est, en effet, la grâce et la vocation propre de l'Église, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser. (EN 14)

L'identité de l'Église se forge dans le dynamisme qui s'établit entre ces deux pôles: *évangéliser et être évangélisée*. Et c'est au cœur de ce dynamisme que sont impliqués tous les membres de l'Église:

- *L'Église naît de l'action évangélisatrice de Jésus et des Douze ...*
- Née par conséquent de la mission, l'Église est à son tour envoyée par Jésus ... C'est avant tout sa mission et sa condition d'évangélisateur qu'elle est appelée à continuer.*
- *Évangélisatrice, l'Église commence par s'évangéliser elle-même. ...*
- *Envoyée et évangélisée, l'Église elle-même envoie des évangélisateurs ...* (EN 15)

1.2 Le Mystère de l'Église - Communion.

Treize ans après *Evangelii nuntiandi*, cette synthèse de l'identité ecclésiale est reprise et nous est offerte de façon plus approfondie et plus clairement articulée dans le document *Christifideles laici* (1988).

Le « Mystère de l'Église », c'est à dire son identité la plus profonde, porte un nom: *L'Église-Communion*, identifié au noyau central de l'évangélisation. « *La réalité de l'Église-Communion est dès lors, partie intégrante, bien mieux, elle représente le contenu central du « Mystère », c'est-à-dire du dessein divin du salut de l'humanité.* » (ChL 19.4)

Cette tension entre « *évangéliser et être évangélisée* », dont Paul VI parlait dans l'*Evangelii nuntiandi*, se concrétise désormais dans le dynamisme établi entre *mission et communion*, mais dans une relation intime où l'une ne peut exister sans l'autre et où l'une se change en l'autre et réciproquement :

La communion et la mission sont profondément unies entre elles, elles se compénètrent et s'impliquent mutuellement au point que la communion représente la source et tout à la fois le fruit de la mission: la communion est missionnaire et la mission est pour la communion (ChL 32.4)

Communion et mission forment ensemble le milieu vital qui réunit tous les fidèles et qui, en même temps, dépend de tous :

Les ouvriers de la Vigne sont tous les membres du Peuple de Dieu : les prêtres, les religieux et religieuses, les fidèles laïcs, tous ceux qui sont à la fois objet et sujet de la communion de l'Église et de la participation à sa mission de salut. Tous et chacun, nous travaillons à l'unique Vigne du Seigneur commune à tous, avec des charismes et des ministères divers et complémentaires. (ChL 55.1).

Dans cet *écosystème* de l'Église – Communion, chacune de ses composantes vit en relation avec les autres, sans perdre sa spécificité qui enrichit l'ensemble. Le texte qui suit est fondamental parce qu'il est l'expression de ce nouveau dynamisme relationnel. Il n'aurait pas été possible de l'écrire dans le contexte de l'ecclésiologie antérieure à Vatican II :

Dans l'Église-Communion les états de vie ont de tels rapports les uns avec les autres qu'ils sont liés entre eux. Assurément, le sens profond de tout cela est commun - unique, pour dire mieux - : le fait d'être une modalité selon laquelle on vit la même dignité chrétienne et la vocation universelle à la sainteté dans la perfection de l'amour. Ce sont des modalités à la fois différentes et complémentaires, de manière que chacune d'elles a sa physionomie originale et unique, et en même temps chacune d'elles est en relation avec les autres et à leur service (ChL 55.3).

1.3 Une spiritualité de la Communion.

La réflexion qui s'est poursuivie avec les Synodes sur les différents états de vie dans l'Église a approfondi le mystère de l'Église - Communion.

Vita consecrata (1996) ajoutait le concept nouveau de « spiritualité de la communion » :

Le sens de la communion ecclésiale, qui devient une spiritualité de la communion, encourage une façon de penser, de parler et d'agir qui fait progresser l'Église en profondeur et en extension (VC 46).

Le document *Novo millennio ineunte*, par lequel Jean-Paul II saluait l'arrivée du nouveau millénaire, développait ce concept en le proposant comme « le principe éducatif partout où sont formés l'homme et le chrétien, où sont éduqués les ministres de l'autel, les personnes consacrées, les agents pastoraux, où se construisent les familles et les communautés. »

Une spiritualité de la communion consiste avant tout en un regard du cœur porté sur le mystère de la Trinité qui habite en nous, et dont la lumière doit être perçue sur le visage des frères qui sont à nos côtés. Une spiritualité de la communion, cela veut dire la capacité d'être attentif, dans l'unité profonde du Corps mystique, à son frère dans la foi, le considérant donc comme « l'un de nôtres »...

Une spiritualité de la communion est aussi la capacité de voir surtout ce qu'il y a de positif dans l'autre, pour l'accueillir et le valoriser comme un don de Dieu...

Une spiritualité de la communion, c'est enfin savoir « donner une place » à son frère, en portant « les fardeaux les uns des autres » (cf. Ga 6,2). ... (NMI, 43)

2. LA COMMUNION POUR LA MISSION

2.1 La collaboration avec tous, au sens large de la mission.

Dans cette conscience ecclésiale à laquelle nous nous référons, nous percevons une série de cercles concentriques qui, de l'extérieur à l'intérieur, indiquent l'intensité la plus évidente de la mission et de la communion. Le cercle le plus vaste inclut toute l'humanité dans la logique de la reconnaissance de l'universalité du salut et de la présence des semences du Verbe dans toutes les cultures (Vatican II, *Ad gentes* 11.2; 15.1): « Puisque Dieu le Père est le Principe et la fin de tous les hommes, nous sommes tous appelés

à être frères. Et puisque nous sommes destinés à une seule et même vocation divine, nous pouvons aussi et nous devons coopérer, sans violence et sans arrière-pensée, à la construction du monde dans une paix véritable. » (Vatican II, *Gaudium et spes* 92.5).

Il est clair, qu'en toile de fond de ce premier cercle, il y a un concept très large du Salut, venu du Concile lui-même et qui implique la même ampleur dans la communion et donc aussi dans la collaboration. « *C'est en effet l'homme qu'il s'agit de sauver, la société humaine qu'il faut renouveler. ... L'homme considéré dans son unité et sa totalité, l'homme, corps et âme, coeur et conscience, pensée et volonté...* » (Vatican II, *Gaudium et spes* 3).

Ainsi donc, la dépendance entre mission et communion trouve ici sa première application pratique, son premier cadre de compréhension élargi dans l'esprit universaliste de *Gaudium et Spes* (cf. 90-93): la collaboration avec tous les hommes de bonne volonté pour bâtir un monde plus juste, plus solidaire et plus fraternel.

2.2 L'évangélisation, tâche de tous les croyants.

Dans le cercle intérieur, nous arrivons à un niveau plus explicitement chrétien, qui définit la *mission* comme *l'œuvre d'évangélisation* dans son sens le plus global. Ce processus culmine dans l'annonce explicite de l'Évangile et l'adhésion totale à la Bonne Nouvelle de l'Amour de Dieu révélée en Jésus-Christ par l'Esprit Saint (cf. EN 17ss). L'Église s'identifie tellement à cette tâche qu'elle la reconnaît comme « *son identité la plus profonde* » (EN 14). Et Jean Paul II dira que « *cette mission a pour but de faire connaître et de faire vivre par tous la «nouvelle» communion qui, par le Fils de Dieu fait homme, est entrée dans l'histoire du monde* » (ChL 32,4).

Le rôle de protagoniste dans la mission revient à l'ensemble du peuple chrétien et non à une élite comme peuvent l'être les religieux et les prêtres, ni non plus, ainsi qu'on l'affirmait avant le Concile, à la Hiérarchie qui « *déléguait* » ensuite à d'autres son rôle.

Mais il ne s'agit pas du « *peuple* » dans un sens corporatif ; chaque chrétien en particulier devient *témoin de la lumière*. Chaque croyant se doit d'être évangéliste, ne serait-ce que par le témoignage de sa vie : « *La Mission concerne tous les chrétiens* » (*Redemptoris Missio*, 2).

L'Évangile doit être proclamé d'abord par un témoignage. ... À ce témoi-

gnage, tous les chrétiens sont appelés et peuvent être, sous cet aspect, de véritables évangélistes. (EN 21).

La mission ecclésiale est la mission de tous et de chacun, de sorte qu'en aucun cas, il ne peut être question de tâche individualiste: « *évangéliser n'est pour personne un acte individuel et isolé, mais c'est un acte profondément ecclésial* » (EN 60).

Cette mission pourra se déployer de différentes façons et à travers une grande variété de services et de ministères, mais elle restera *l'unique mission de l'Église*: « *Il y a dans l'Église diversité de ministères, mais unité de mission* » (Vatican II, *Apostolicam actuositatem* 2).

Cette mission ecclésiale, réalisée dans la communion, engendre à son tour la communion, de sorte que s'établit une relation réciproque de cause à effet entre évangélisation et communauté ecclésiale. « *Par le moyen de l'évangélisation, l'Église se construit et se forme comme communauté de foi...* » (ChL 33.4). Cette communauté de foi n'est pas une retombée indirecte de la mission, elle en est au contraire l'objectif: « *Cette nouvelle évangélisation... est destinée à la formation de communions ecclésiales mûres...* » (ChL 34.9). Ce qui importe ce n'est pas que les membres d'une communauté soient seulement incités à évangéliser, mais que tout évangéliste sente l'urgence de l'être en faisant partie d'une communauté de foi à laquelle il doit s'intégrer.

2.3 L'irruption des laïcs dans l'évangélisation.

Dans la plupart des cas, les laïcs ont commencé à être acteurs dans la vie de l'Église par une aide subalterne qu'ils ont apportée aux religieux, aux religieuses et aux prêtres. Puis, ces derniers, diminuant en nombre, les ont appelés, presque à leur corps défendant, à les remplacer, tout en les considérant comme un « moindre mal ». Peu à peu, ces laïcs ont pris conscience que leur rôle n'est pas d'être des « bouche trous », mais simplement de remplir le rôle qui leur revient dans l'Église. Ce qui leur manquait cependant, c'était une *formation* dont bénéficiaient les religieux, les religieuses et les prêtres. Une formation pour prendre conscience de ce qu'ils vivaient déjà ; une formation pour connaître leurs possibilités et leurs devoirs de croyants ; une formation pour découvrir leur identité et ce que grâce à elle, ils peuvent apporter aux autres identités ecclésiales :

La formation des fidèles laïcs a comme objectif fondamental la découverte

toujours plus claire de leur vocation personnelle et la disponibilité toujours plus grande à la vivre dans l'accomplissement de leur propre mission. » (ChL 58,1).

La responsabilité de cette formation revient donc à ceux qui disposent des moyens de la donner. C'est ainsi que dans le domaine de l'éducation catholique, les institutions religieuses qui en sont responsables sont invitées à se soucier de préparer « *des fidèles laïcs qui se consacrent à l'œuvre d'éducation comme à une mission ecclésiale proprement dite* » (ChL 62,2).

Le Concile avait déjà affirmé les principes : « *L'apostolat des laïcs est donc une participation à la mission salvatrice de l'Église elle-même. Cet apostolat, tous y sont destinés par le Seigneur lui-même en vertu de leur baptême et de leur confirmation.* » (*Lumen gentium* 33). Viendront ensuite les Synodes comme celui de 1974, sur l'Évangélisation ou celui de 1987 sur *la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde*, qui éclairent et développent le message du Concile :

Les fidèles laïcs, précisément parce qu'ils sont membres de l'Église, ont la vocation et la mission d'annoncer l'Évangile : à cette activité ils sont habilités et engagés par les sacrements de l'initiation chrétienne et par les dons du Saint Esprit (ChL 33,1).

La référence à une source commune est à l'origine du dynamisme présent en chaque chrétien. Un dynamisme qui s'exprime en chacun de façon différente, mais toujours pour l'utilité de tous (cf. 1 Cor 12,7). C'est donc un élément à la fois personnalisant et créateur de la communauté :

Être « membre » de l'Église n'empêche pas chaque chrétien d'être un « être unique et irremplaçable » ; tout au contraire cela donne son sens le plus profond à l'unicité irremplaçable de chacun, en tant que celle-ci est source de diversité et de richesse pour l'Église entière. C'est en ce sens que Dieu en Jésus-Christ appelle chacun de nous par son nom propre, qui ne peut prêter à confusion. L'appel du Seigneur : « Allez vous aussi à ma vigne » s'adresse à chacun personnellement et signifie : « Viens, toi aussi, à ma vigne ! ». C'est ainsi que chacun de nous, dans son unicité irremplaçable, s'offre pour la croissance de la communion ecclésiale, par son être et par son agir. (ChL 28,2)

2.4 L'unité avant la diversité.

La redécouverte de l'unité a eu comme conséquence un transfert enrichis-

sant de caractéristiques, considérées auparavant par les uns ou les autres comme exclusives, alors qu'elles étaient seulement significatives des uns par rapport à l'ensemble.

Le résultat de cet échange a été, en de nombreux cas, extraordinaire. Des éléments qui différençaient traditionnellement le religieux du laïc, tels que la vie en communauté et l'engagement total dans l'apostolat, mais aussi la consécration et le radicalisme évangélique, sont désormais assumés sans complexes par les laïcs puisque qu'ils sont reconnus comme des exigences inhérentes aux sacrements de l'Initiation ; sous une autre forme, bien entendu, mais pas nécessairement atténuée pour autant. Suite aux premières tentatives dans lesquelles on a simplement copié des aspects extérieurs de la Vie religieuse (cette dernière étant prise comme *modèle*), on est passé à une autre phase de créativité et d'originalité. La Vie religieuse est considérée dès lors comme un *signe* suggérant des modalités de se consacrer à la mission, de se référer à Dieu, de vivre le radicalisme évangélique en communauté à partir de ce qui est spécifique au laïc : le caractère séculier et le caractère laïc.

Ces caractéristiques exclusivement réservées au Laïc, souvent sous-valorisées, ou simplement tolérées, voire considérées comme peu chrétiennes, ont été reprises par l'Église et chacun des groupes qui la composent comme leur convenant pleinement : le *caractère séculier*, comme manière d'être dans le monde et la *dimension laicale* comme manière d'être dans l'Église.

Le *caractère séculier*, conséquence immédiate de l'Incarnation, conduit le Laïc à se situer dans le monde et à y reconnaître les valeurs propres de la création, de l'humanité, de l'évolution historique, des cultures ; il l'engage en même temps, à transformer ce monde, à l'évangéliser de l'intérieur de ses structures. C'est s'engager dans le monde pour en faire le Royaume de Dieu.

Le *caractère séculier* permet de dépasser la division entre « domaine du sacré » et « domaine du profane ». Il permet d'identifier le « domaine du sacré » comme un ensemble de signes qui rappellent la présence de Dieu et de son Royaume dans la sphère du profane. L'équivalence entre « sacré » et « présence de Dieu » ou entre « profane » et « absence de Dieu » disparaît alors.

Le fait de dépasser cette division supprime également la distinction entre

agents et sphères sacrés ou profanes. Tous les baptisés sont coresponsables du processus de médiation qui lie salut et histoire. Dans ce projet commun orienté vers le monde pour réaliser la même mission, il n'y aura plus de « chasses gardées », mais une harmonisation des ministères et des services conforme aux dons et aux charismes de chacun.

Le *caractère laïc* est comme la face interne du caractère séculier. C'est une manière d'être d'une personne ou d'un groupe de personnes, quand elles prennent conscience librement et de façon autonome de leur dignité et de leur responsabilité. Le croyant et la communauté de croyants vivent cette identité à partir de la foi. Il s'agit simplement pour eux de prendre plus intensément conscience de leur dignité et de leur responsabilité dont la source réside dans le fait qu'ils sont créés par Dieu, rachetés par le Christ et habités par l'Esprit. « *Désormais, c'est seulement à l'intérieur du mystère de l'Église comme mystère de communion que se révèle « l'identité » des fidèles laïcs, leur dignité originelle. Et c'est seulement à l'intérieur de cette dignité que peuvent se définir leur vocation et leur mission dans l'Église et dans le monde.* » (Christifideles laici 8.6)

Ce « transfert de caractéristiques » a des répercussions dans l'existence, ou mieux dans la coexistence des *différents groupes ecclésiaux*. *En découvrant leur base commune et leur complémentarité* les religieux et les laïcs entrent dans une relation nouvelle profitable pour eux, mais surtout pour leur objectif commun : « *La rencontre et la collaboration entre religieux, religieuses et fidèles laïcs, apparaît comme un exemple spécial de communion ecclésiale, en même temps qu'elle fortifie les énergies apostoliques pour l'évangélisation du monde. Un contact adapté entre les valeurs propres à la vocation laïque, comme la perception plus concrète de la vie du monde, de la culture, de la politique, de l'économie, et des valeurs propres de la vie religieuse, comme la radicalité à la suite du Christ, la dimension contemplative et eschatologique de l'existence chrétienne, peut devenir un échange fécond de dons entre les fidèles laïcs et les communautés religieuses.* » (Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, *La vie fraternelle en communauté*, N° 70. Rome 1994).

3. PARTAGER LA MISSION À PARTIR DU MÊME CHARISME

Depuis quelques années on utilise dans l'Église, et plus précisément dans

les congrégations religieuses, l'expression « *mission partagée* ». On veut désigner par là, le contexte d'inter-relations de différentes identités ecclésiales autour de la mission et souligner ainsi leur motivation essentielle qui n'est autre que la mission qui justifie l'existence même de l'Église. La mission nous précède et nous convoque tous. Elle est la raison d'être des différentes congrégations et c'est elle qui explique aussi aujourd'hui la fondation de nouvelles familles charismatiques ou évangéliques. C'est la mission qui nous convoque et c'est par elle que nous sommes unis dans l'Église. Si nous parlons actuellement d'une nouvelle forme de *communio*n et de relations nouvelles entre les composantes de l'Église, c'est, en définitive, parce que ces composantes ont établi une nouvelle référence à la mission ou, si l'on préfère, parce que l'Église a acquis une conscience renouvelée de sa mission.

3.1 Partager une mission spécifique dans l'Église.

La mission ou l'évangélisation est quelque chose de si vaste, une *réalité* tellement *riche, complexe et dynamique* (EN 17) que personne ne peut l'envisager dans sa totalité : elle concerne tout ce qui concerne chez les hommes l'approche du Royaume de Dieu. Cela va de la libération de toutes les formes d'esclavage en passant du progrès culturel, et de la culture des valeurs à l'annonce de Jésus-Christ et de son message pour aboutir à la célébration de la foi dans les sacrements et à la contemplation du Royaume dans la prière.

Il nous faut parler maintenant de la mission dans un sens plus particulier et plus précis: la mission de chaque chrétien, de chaque communauté chrétienne et de cette *petite parcelle de la vigne du Seigneur* que nous sommes chargés spécialement de cultiver et dont nous sommes particulièrement responsables.

Nous ne pouvons pas oublier que notre participation à la vie de l'Église et à sa mission évangélisatrice ne se fait ni dans l'anonymat ni dans le flou, mais qu'elle est pleinement personnalisée. Chacun découvre sa place dans la mission commune en fonction de ses dons et de ses qualités propres, mais également selon les appels qu'il perçoit dans les besoins du monde et de l'Église (ChL 28, 2).

Ce que nous venons de dire de chaque chrétien en particulier peut également s'appliquer à un « sujet social » c'est à dire à un groupe, à une communauté, à une association, à un mouvement ou à une famille

charismatique. Concrètement, il nous suffit pour le comprendre de nous référer à la mission de la Famille Lasallienne. Si celle-ci a dans l'Église son *identité propre*, c'est grâce à sa *mission spécifique* par laquelle elle contribue à la mission globale de l'Église. Et cette mission spécifique lui est confiée parce que l'Église reconnaît en elle *un charisme propre*.

3.2 Le dynamisme charismatique.

Nous pouvons parler maintenant de « communauté charismatique » ou de « famille charismatique » dans un sens typiquement paulinien, à savoir que le charisme est un dynamisme qui traverse et anime la vie de la communauté dans son ensemble et celle de chacun de ses membres.

Dans la langue du Nouveau Testament, le terme « *charisme* » signifie « *un don divin* » concédé à une personne pour le bien de la communauté. Il n'y a, en définitive, qu'un seul « *Charisme* » donné aux hommes : l'Esprit Saint. Sa présence se manifeste en nous comme une force irrésistible ou un dynamisme puissant qui établit progressivement le Royaume de Dieu parmi les hommes.

Quand nous parlons des « charismes » au sens chrétien du terme, nous nous référons aux formes diverses que prend en chacun de nous le dynamisme de l'Esprit (cf 1 Co 12).

Les charismes sont donnés à *tous* puisque l'Esprit travaille en tous (cf 1 Co 12, 6). Selon le Concile Vatican II : *de la réception de ces charismes même les plus simples résulte pour chacun des croyants le droit et le devoir d'exercer ces dons dans l'Église et dans le monde, pour le bien des hommes et l'édification de l'Église. (Apostolicam actuositatem 3)*

3.3 Nos « charismes » particuliers

Pour dire les choses un peu plus concrètement, rappelons que les charismes sont des aptitudes particulières données par l'Esprit aux chrétiens pour qu'ils coopèrent tous au bien de la communauté. Les charismes sont ordonnés « à l'édification de l'Église, au bien des hommes et aux besoins du monde » (ChL 24).

Les *aptitudes naturelles* d'une personne deviennent des *charismes* quand, sous la motion de l'Esprit, elle les met au service de la communauté. L'action de l'Esprit perfectionne et accentue ses *aptitudes naturelles* en la libérant de ses tendances égoïstes et en la gratifiant parfois de *capacités*

*totale*ment nouvelles. On connaît ainsi le cas de personnes culturellement et intellectuellement modestes, qui témoignent d'un remarquable *charisme de conseil et de discernement*. C'est la preuve que l'Esprit n'a pas besoin de s'appuyer sur la sagesse humaine (cf 1 Co 2, 4-5).

Le mariage tout comme le célibat peuvent être vécus comme de simples « situations » ou de simples « états de vie ». Mais l'un et l'autre peuvent aussi devenir des charismes. Sous une forme différente selon chacun de ces deux états de vie, la personne peut tendre à la *perfection de l'amour dans le service de la Communauté* et du *Royaume de Dieu*. C'est l'Esprit qui attribue tel ou tel don et chacun devra être fidèle au charisme qu'il a reçu. La communauté et la famille charismatique auront à reconnaître, à valoriser, à discerner les charismes personnels et à contribuer à leur développement pour aider chacun à découvrir les qualités, les talents et les dons personnels que, sous l'impulsion de l'Esprit, il peut mettre au service de la communauté et de sa mission.

3.4 Le charisme de fondation, un charisme de famille.

« Aujourd'hui, on redécouvre toujours davantage le fait que les charismes des fondateurs et des fondatrices, qui ont été suscités par l'Esprit pour le bien de tous, doivent à nouveau être replacés au centre même de l'Église, ouverts à la communion et à la participation de tous les membres du peuple de Dieu. » (Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, *Repartir du Christ*, 31. Rome 2002).

« Fonder » une voie nouvelle dans l'Église est sans aucun doute un don ou un charisme de l'Esprit. Le chemin que découvre ainsi le Fondateur ou la Fondatrice est à l'origine d'une famille charismatique qui se développe fréquemment à partir d'une congrégation religieuse. Son charisme est un lien assurant l'union entre toutes les composantes de la famille : « [Les charismes] sont donnés à une personne déterminée, mais ils peuvent être partagés par d'autres, de sorte qu'ils se maintiennent à travers le temps comme un héritage vivant et précieux, qui engendre une affinité spirituelle particulière entre de nombreuses personnes. » (ChL 24.3). Mais ce charisme ne peut pas se réduire à un simple lien d'affection ou de dévotion, puisque, comme on l'a déjà dit, il est donné en vue de la mission.

L'action de l'Esprit actualise le charisme. Comme ce fut le cas du Fondateur ou de la Fondatrice, le charisme de fondation permet de découvrir la mission, en nous rendant attentifs à *une réalité extérieure*. Ce fut l'expé-

rience vécue par Jean-Baptiste de La Salle « saisi par la situation des enfants des artisans et des pauvres ». Mais, toujours à partir d'une *attitude intérieure* de contemplation du dessein de salut d'un Dieu qui fait de nous ses instruments.

L'action de l'Esprit fait que nous sommes *saisis* par cette réalité extérieure et stimulés à y *discerner* un appel de Dieu.

Le charisme favorise la recherche de réponses concrètes : la fondation d'un institut religieux en a été une, de caractère historique. Mais le charisme continue à vivre et à inciter les religieux, les religieuses et d'autres chrétiens à actualiser leur réponse dans le contexte de la « mission partagée » qui correspond à l'Église d'aujourd'hui, c'est à dire à une Église « Communion de communautés » dont chacune est ministérielle.

La participation des laïcs suscite souvent des approfondissements inattendus et féconds de certains aspects du charisme, en leur donnant une interprétation plus spirituelle et en incitant à en tirer des suggestions pour de nouveaux dynamismes apostoliques. Dans toutes les activités ou ministères où elles sont engagées, les personnes consacrées se souviendront donc qu'elles doivent être, avant tout, des guides compétents de vie spirituelle, et, dans cette perspective, elles feront fructifier « le talent le plus précieux : l'esprit ». À leur tour, les laïcs offriront aux familles religieuses la précieuse contribution de leur caractère séculier et de leur service spécifique. (VC 55.2).

Envisagé ainsi, le charisme institutionnel apparaît comme un élément favorisant les effets suivants chez tous ceux qui partagent la mission de la famille charismatique :

- *Il rassemble* en réunissant des identités diverses (religieux, laïcs, prêtres) autour d'une même mission (dans notre cas, *l'éducation humaine et chrétienne de la jeunesse, spécialement les pauvres*).
- *Il différencie*, en suscitant des formes spécifiques de vie et des dons particuliers, même si tous sont d'une manière ou d'une autre, au service de l'unique mission. Chacune de ces identités est valorisée et encouragée dans ce qui lui est plus spécifique et qui la différencie des autres. La mission commune s'enrichit ainsi de l'apport de tous.
- *Il stimule* en encourageant chaque membre de la communauté à découvrir les différents dons qu'il a reçus du Seigneur « pour la

mission » et à témoigner par eux des manifestations de l'amour de Dieu que sont la vie, l'éducation et la formation personnelle, les qualités ou les talents, la capacité de dévouement et de générosité ou les dons spéciaux comme le « discernement des esprits », le célibat pour le Royaume (cf Mt 19, 12) ou le mariage devenu un projet d'engagement « à deux ».

2^{ème} Partie :

La Famille Lasallienne : un charisme partagé

Le mouvement actuel de participation au charisme lasallien et de formation de la Famille Lasallienne s'inscrit dans le contexte ecclésial décrit au chapitre 1, en même temps qu'il trouve sa signification et son fondement théologique dans l'ecclésiologie de communion dont les traits essentiels viennent d'être présentés au chapitre 2.

Dans ce cadre, la Famille Lasallienne développe sa propre identité à partir du charisme de fondation qui est à l'origine d'un dynamisme associatif toujours à l'œuvre en elle aujourd'hui. Elle doit se construire autour de cet axe en se l'appropriant et en le consolidant comme le point de référence pour tous ceux qui s'intègrent à elle. La réflexion menée par l'Institut des F.E.C dans les dernières décennies par ses Chapitres généraux s'est de plus en plus orientée dans cette direction.

III. La famille lasallienne en marche vers sa maturité

Les quarante dernières années de l'histoire lasallienne ont été témoins de la gestation, de la naissance et des premiers pas de ce nouveau-né qu'est la Famille Lasallienne et qui dorénavant fait partie du nouvel écosystème ecclésial. Le charisme lasallien n'est plus exclusivement identifié à la vocation du Frère. Il commence à s'incarner dans plusieurs états de vie ou projets de vie qui partagent la mission lasallienne.

Voyons, à la lumière des événements lasalliens les plus décisifs des quarante dernières années, comment cette trame s'est progressivement constituée.

1. LA RECONNAISSANCE DU RÔLE POSITIF DES LAÏCS.

Le 39^{ème} Chapitre général (1966-67) a surmonté la méfiance, ou plus simplement la résignation, qui existaient jusqu'alors sur la participation de professeurs laïcs aux œuvres éducatives de l'Institut. Après avoir envisagé cette participation comme un « moindre mal » (Chapitre Général de 1946), on en est venu à la considérer de façon positive. Le document principal du 39^{ème} Chapitre général, la *Déclaration sur le Frère des Écoles Chrétiennes dans le Monde d'aujourd'hui*, a établi les bases qui ont permis à l'Institut de progresser sur le chemin de la communion et de faire participer des éducateurs laïcs au charisme lasallien, même si les applications pratiques proposées par cette « Déclaration » sont encore bien timides (cf. n° 46, 3).

Les Chapitres suivants vont progressivement élargir l'horizon. Celui de l'année 2000 évoquera ainsi le chemin parcouru : « *Nous avons aussi pris connaissance des nombreuses expériences réussies ici et là de la participation de nos Partenaires et Associés à l'animation et à la vitalité de la mission lasallienne* » (Circulaire 447, p. 13). Et il en tire les conséquences : « *Il est donc temps que, fort de ces expériences réussies et soutenu par l'action de l'Esprit, l'Institut formalise davantage cette participation et la reconnaisse en principe et en fait* » (p. 13). Ce qu'il dit du rôle des femmes dans la mission lasallienne est encore plus frappant si on se souvient que le Chapitre de 1946 avait interdit toute présence féminine dans une école lasallienne :

« *Nous remarquons avec joie que les femmes ont une présence croissante et un rôle de plus en plus significatif dans la mission lasallienne* » (p. 24).

Le 44^{ème} Chapitre général (2007) ne se limite pas seulement à reconnaître le rôle des laïcs. Il se tourne vers les Frères et les presse d'assumer le nouveau contexte ecclésial comme un défi à s'y intégrer et à découvrir le rôle spécifique qu'ils ont à y jouer. L'identité propre du Frère ressort profondément affectée par la nouvelle participation des laïcs au charisme lasallien :

Depuis le Chapitre général de 66-67 jusqu'à aujourd'hui, le contexte ecclésial et lasallien dans lequel se situent les Frères a substantiellement changé. Nous sommes mis au défi d'être présents autrement, de vivre et de développer l'association pour le service éducatif des pauvres avec les femmes et les hommes qui participent à la spiritualité, à la mission et au charisme lasalliens.

Ce nouveau contexte ecclésial et lasallien est pour nous, les Frères, un défi de vivre l'association pour le service éducatif des pauvres d'une manière ouverte, intégrés aux autres lasalliens, spécialement avec ceux qui veulent s'associer. La question nous est posée du rôle spécifique que, comme consacrés, nous avons à jouer pour soutenir le travail de tous dans la Mission lasallienne. (Circulaire 455, 3, 2.1)

2. LA PRISE DE CONSCIENCE ET LA PROCLAMATION OFFICIELLE DE LA FAMILLE LASALLIENNE

Le 40^{ème} Chapitre général (1976) a été témoin de l'engagement officiel de quelques laïcs, les premiers membres de *Signum Fidei*, dans la mission lasallienne. C'était le signe de ce qui était en train de naître dans un contexte plus ouvert. Le Chapitre général prend conscience de cette nouveauté ; il l'enregistre officiellement et invite les Frères à faire connaître à tous les membres de la communauté éducative « *les différents degrés d'appartenance à ce qu'on appelle 'la Famille Lasallienne'* » (Circulaire 403, Proposition n^o. 6).

Le 41^{ème} Chapitre général (1986) s'adresse donc officiellement à la Famille Lasallienne dans un message qu'il lui destine. Il charge, en outre, le Conseil général (proposition n^o 6) de préparer une « Lettre à la Famille Lasallienne ». Le Chapitre précise dans son message que celle-ci est composée de « *l'ensemble des personnes, des groupes et des mouvements qui ont tous*

surgi de l'expérience et de la pédagogie de saint Jean-Baptiste de La Salle ». Il indique que les « *Communautés de Frères* » (et non les Frères individuellement) sont « *comme le 'cœur' de cette expérience lasallienne ainsi que la 'mémoire fidèle' de l'esprit lasallien* ». Le Chapitre énumère les groupes très divers qui constituent, selon lui, la Famille Lasallienne en précisant qu'ils sont principalement liés à l'œuvre éducative lasallienne et, plus rarement, à la spiritualité lasallienne.

La « Lettre à la Famille Lasallienne », publiée le 2 février 1989, reprend à son compte l'énumération et la description de ces groupes : elle mentionne les *Communautés de Sœurs Lasalliennes* (mais sans donner le nom de leurs Instituts), car curieusement ces Sœurs avaient été oubliées dans le message du Chapitre. La Lettre est aussi adressée aux Lasalliens appartenant à d'autres confessions religieuses que le christianisme. Elle les considère explicitement comme des « *membres de notre Famille lasallienne, avec leur spécificité spirituelle propre* ».

Rappelons la double préoccupation maintenue depuis le début de la reconnaissance du rôle positif des laïcs (ou plus exactement la tension entre deux pôles qui persiste tout au long du développement de la Famille Lasallienne) :

- a) Faire de la Famille Lasallienne une sorte de « chapiteau » abritant tous ceux qui s'identifient au projet éducatif de Jean-Baptiste de La Salle.
- b) Éviter l'indifférenciation ou le « tout est valable ». Au contraire, il existe des niveaux ou des degrés de plus ou moins grande participation à la Famille Lasallienne. C'est pourquoi on recommande d'établir des processus qui permettront d'approfondir l'identité lasallienne pour s'engager dans la mission, vivre la spiritualité et développer la communion.

3. LA TÂCHE D'ÉTABLIR LES FONDEMENTS DE LA FAMILLE LASALLIENNE

La Règle actuelle des Frères, approuvée au Chapitre général de 1986, ne fait qu'une seule allusion explicite à la Famille Lasallienne et uniquement pour inviter chaque communauté de Frères à être « *accueillante aux membres de la Famille Lasallienne* » (R. 64). Les invitations à partager la mission et la spiritualité (R 17 et 17c) avec les éducateurs laïcs sont plus

nettes. Cependant, et c'est ce qui est le plus important, la Règle nous indique dans les articles 20 et 146, sur quel *socle* nous pouvons construire la Famille Lasallienne conformément au modèle de l'Église-Communion.

Tout commence à l'article 20 par l'affirmation que le charisme lasallien appartient à l'Église (« *L'Esprit de Dieu a donné dans l'Église, en la personne de saint Jean Baptiste de La Salle, un charisme* »...), et que ce charisme « *anime aujourd'hui encore les Frères et de nombreux éducateurs* ». La Règle déclare donc indirectement que l'Institut n'est plus le propriétaire ni le destinataire unique du charisme et puisque celui-ci peut être reconnu dans des personnes différentes des Frères.

L'article 146 confirme et élargit ce qui vient d'être dit des fondements de la Famille Lasallienne :

- Il rappelle d'abord le principe théologique, déjà exprimé à l'article 20, en soulignant que l'Église est propriétaire et dépositaire des dons à partager : « *Les dons spirituels que l'Église a reçus en saint Jean Baptiste de La Salle débordent le cadre de l'Institut qu'il a fondé* ». À proprement parler, on ne peut plus donc dire que l'Institut pourra ou non partager ces dons qui font partie du charisme lasallien puisqu'ils appartiennent au trésor de l'Église. C'est l'Esprit qui appelle les uns et les autres à participer à ces dons sous la forme qu'il juge convenable.
- L'article 146 tire ensuite une première conséquence. Il engage fortement l'Institut à reconnaître que les mouvements lasalliens, ce que nous appelons la « Famille Lasallienne », sont une grâce de Dieu et une source de vitalité pour l'Institut lui-même. « *Celui-ci reconnaît, dans l'existence des divers mouvements lasalliens, une grâce de Dieu qui renouvelle sa propre vitalité* ». Ceci n'aurait pas pu être dit si l'on ne s'était pas senti à la fois intéressé et touché par ce qui s'est passé au sein de l'ensemble de la Famille Lasallienne. L'Institut reconnaît qu'il y va là de sa vie et que ce n'est pas un sujet à prendre à la légère, car c'est Dieu lui-même qui nous lance par là un défi.
- L'affirmation précédente devient un principe actif qui pousse l'Institut à promouvoir l'association avec les Laïcs Lasalliens. La Règle signale ici brièvement un autre aspect de ce que nous avons défini comme le *socle* de la Famille Lasallienne : le charisme lasallien peut être aussi pour les Laïcs, comme il l'est pour les Frères, une façon de vivre l'Évangile ou de tendre à la perfection évangélique : « *Il peut s'associer des*

laïcs qui tendent à la perfection évangélique selon son esprit propre et qui participent à sa mission ». C'est dire que le charisme lasallien n'engage pas seulement à participer à la mission, il donne aussi naissance à de nouvelles façons de vivre intégralement la foi chrétienne.

Notons que le langage utilisé par la Règle, et que nous retrouvons encore dans les Actes du Chapitre général de l'an 2000, entretient encore une certaine ambiguïté. En effet, après avoir reconnu que le charisme n'appartient pas à l'Institut, on continue encore cependant à parler de participation des Laïcs à l'esprit et à la *mission de l'Institut* (cf. R. 17) ; c'est dire que l'Institut s'estime toujours être le centre autour duquel tout tourne ; il n'est pas encore question de l'esprit de la famille lasallienne ni du charisme lasallien, ni de la mission de l'Église à laquelle l'Institut participe avec les autres lasalliens.

- Finalement, le même article 146 définit deux critères essentiels d'organisation de la Famille Lasallienne. Ils sont en même temps source de tension et de vitalité entre deux pôles: *l'autonomie* des mouvements lasalliens et des Laïcs associés à l'Institut, que ce dernier doit favoriser ; mais aussi la responsabilité de l'Institut de *créer avec eux des liens appropriés* afin de garantir *l'authenticité de leur caractère lasallien*. Selon ces critères, la communion à l'intérieur de la Famille Lasallienne prend de ce fait un caractère concret qui doit donc faire l'objet d'un plan destiné à créer des structures efficaces.

En lisant ces deux articles 20 et 146 de la Règle dans la perspective actuelle, celle de 2007, on a l'impression que ce *socle*, point de référence essentiel pour la construction de la Famille Lasallienne, a encore besoin d'être renforcé et mieux reconnu. Il doit donc faire l'objet d'un travail systématique dans les prochaines années si l'on veut établir solidement la Famille Lasallienne, dans le contexte de l'Église-communion. De nombreuses questions attendent une réponse claire et elles se présentent comme un défi à relever au cours du processus actuellement en cours :

- Quels sont ces « dons spirituels » lasalliens faits à L'Église et qui débordent l'Institut des FEC ? Comment recueillir pour toute la Famille Lasallienne ces nombreux dons charismatiques qui ont paru pendant longtemps être réservés aux Frères ? (voyez, par exemple ce que la Règle attribue aux Frères dans les articles 20 et 21).

- De quelle manière la Famille Lasallienne rénove-t-elle l'Institut des FEC et que doit faire celui-ci pour bénéficier de la vitalité qu'elle lui apporte ?
- Comment l'Institut des FEC doit-il activement s'impliquer pour transmettre et recevoir cette vitalité ? Comment le Frère trouve-t-il sa propre identité et la valeur de sa vocation spécifique à l'intérieur de la Famille Lasallienne ?
- Quel visage évangélique ou quel style évangélique la Famille Lasallienne veut-elle incarner dans l'Église ? À partir de quoi va-t-on définir ce qui est spécifique à chaque groupe ou à chaque vocation lasallienne ?
- Comment l'Institut peut-il contribuer à garantir l'authenticité du caractère lasalien des différents groupes de la Famille Lasallienne ?
- Quel rôle prophétique peut-on attendre des Frères dans la Famille Lasallienne ?

Comme nous le verrons dans les paragraphes suivants, la réflexion des Chapitres généraux postérieurs, menée en harmonie avec les principes énoncés dans la Règle, donne déjà des réponses aux questions précédentes. Mais la tâche qui consiste à établir solidement les fondements de la Famille Lasallienne est encore loin d'être achevée.

4. LA MISSION PARTAGÉE, CENTRE DE LA FAMILLE LASALLIENNE

L'expression « Mission partagée » apparaît pour la première fois dans la Règle approuvée par le Chapitre Général de 1986 comme titre de l'article 17. On y lit que : « *Les Frères associent volontiers des Laïcs à leur mission éducative* ». Mais la mission dont il s'agit et que les Laïcs viennent partager, c'est encore la mission « des Frères », la « mission de l'Institut » et non la mission ecclésiale que partagent de droit tous les Lasalliens. Ce changement nécessaire de perspective tardera à se produire.

Mais la mentalité s'élargit peu à peu de sorte que la mission devient la raison d'être de l'ensemble de la Famille Lasallienne. Celle-ci se regroupe autour d'elle au point que ses membres peuvent parler de « notre mission ». Le Frère John Johnston, Supérieur général, écrivait dans sa Lettre Pastorale du 1er janvier 1988 : « *Nous acceptons désormais que nos écoles ne*

soient plus des 'Écoles de Frères', animées par une communauté de Frères, avec la collaboration secondaire de Laïcs, de parents, d'élèves. Ce seront au contraire des 'Écoles Lasalliennes' animées par des communautés éducatives lasalliennes de foi au sein desquelles 's'exerce l'action pastorale de la communauté des Frères' (Règle 17a) » (La destinée de notre Institut, notre responsabilité», pp 33-34).

Le 42^{ème} Chapitre général de 1993 exploite amplement le concept de « mission partagée » déclaré prioritaire dans l'Institut pour les sept années suivantes. Il y voit « *un signe des temps* », « *elle fait partie intégrante de notre vocation de religieux laïcs* » (Circulaire 435, p. 44). Les Districts sont invités à lier fortement « Famille Lasallienne » et « Mission Lasallienne » pour les intégrer toujours davantage (pages 46-48). Cette perspective du Chapitre enrichit le concept de « Famille Lasallienne » :

L'expression 'Famille lasallienne' désigne tous ceux qui participent au projet éducatif lasallien, spécialement ceux qui entrent dans une démarche de partage de l'esprit de la mission de Saint Jean-Baptiste de La Salle. C'est pourquoi, par un processus d'initiation, de formation et d'accompagnement, les Districts susciteront parmi les Lasalliens des groupes permettant un plus grand engagement (Circulaire 435, proposition 3).

Remarquons comment, dans ce passage, le Chapitre concilie « tous » et « spécialement » en encourageant à « promouvoir des groupes dans un plus grand degré de... » et « un plan progressif d'initiation... » Pareille définition fait de la Famille Lasallienne un concept *inclusif* s'appliquant à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, et à des niveaux plus superficiels ou plus profonds, participent au *projet éducatif lasallien* (concept très large lui aussi, qui ne se limite ni aux œuvres ni aux établissements de l'Institut des Frères). Mais, il suppose en même temps des degrés ou des niveaux différents d'appartenance, comme c'est le cas dans toute famille. Car il ne s'agit pas d'une appartenance statique ou invariable, mais d'une appartenance dépendant d'un processus dans lequel on peut plus ou moins progresser. Le processus d'appartenance à la Famille Lasallienne se développe *en partageant l'esprit et la mission de Saint Jean-Baptiste de la Salle*.

Un événement qui se produit en 2006 marque un bond qualitatif dans la formation de la conscience collective autour de la mission et du charisme lasallien. Il s'agit de l'Assemblée Internationale « Associés pour la Mission

éducative lasallienne », qui avait été voulue par le 43^{ème} Chapitre général (2000). Participèrent à cette Assemblée près de 160 représentants de toute la Famille Lasallienne, dont près des deux tiers étaient laïcs. Parmi eux étaient aussi les principaux représentants de l'Institut des Frères (FEC) et des autres instituts religieux lasalliens. Tous participèrent avec égalité de droit de parole et de vote. Dans la réflexion de l'Assemblée il y avait, bien ancré, le sentiment que la mission lasallienne est « *notre mission* », « *que Dieu par l'Église a confiée aujourd'hui à la Famille Lasallienne* » (Orientation principale n.2). Mais aussi que la responsabilité de continuer le charisme lasallien dans l'Église est celle de toute la Famille Lasallienne, dont se sent représentative cette Assemblée 2006 (Orientation principale n.6). Dans le langage de l'Assemblée se produit alors le changement de « la mission de l'Institut dans laquelle les laïcs lasalliens viennent participer » à « *notre mission* », la mission lasallienne, réalisée en communion par ceux qui participent au charisme lasallien, pour différents que soient leurs vocations et états de vie. Ce langage est repris à son compte par le 44^{ème} Chapitre général (2007) (cf. Circulaire 455, thème 3, Introduction).

5. LE DISTRICT, « CADRE DE RÉFÉRENCE »

Le 42^{ème} Chapitre général de 1993 constate que le District a été progressivement accepté comme « *cadre de la Famille lasallienne* » (Circulaire 435, p.46). Cette position sera renforcée par le Chapitre de l'an 2000, qui affirme que « *le District est déjà et est appelé à être le cadre de référence de toutes les expériences d'association qui se vivent ou qui vont se vivre* » (Circulaire 447, p. 9).

Cette précision semble importante car elle établit une base réaliste pour construire la Famille Lasallienne et renforcer le tissu de relations qui favorise l'appartenance, la solidarité et finalement la communion pour la mission.

6. LE RÉCIT LASALLIEN ET L'AXE ASSOCIATIF

Le Conseil général publiait, en 1997, une étude importante, sous le titre : « *La Mission Lasallienne : l'éducation humaine et chrétienne. Une mission partagée* », qui mettait en évidence la cohérence entre l'histoire de l'Institut dans son ensemble et l'étape nouvelle de la mission partagée par les Frères et les Laïcs. Le passage suivant nous signale le chemin qui était en train de s'ouvrir :

L'association, telle qu'elle a été vécue par les Frères, a eu un impact profond sur l'organisation et le fonctionnement de leurs écoles. Ce fut un facteur décisif pour faciliter leur cohésion, leur efficacité et leur créativité. Aujourd'hui, sous d'autres formes qui restent à inventer le même esprit d'association doit continuer à inspirer et à vivifier les écoles lasalliennes où les partenaires lasalliens sont en grande majorité. Le défi maintenant, pour les Frères et pour tous les autres éducateurs lasalliens, est de découvrir ensemble, dans un dialogue ouvert, comment fonder et promouvoir, à partir de nouvelles fondations, les dimensions associatives de leur engagement dans l'éducation humaine et chrétienne des jeunes, spécialement les pauvres (3.31).

La grande valeur de ce document tient à son caractère narratif : c'est le récit de la mission lasallienne dans son unité et sa continuité, depuis ses débuts avec le Fondateur, jusqu'aux formes nouvelles qu'elle prend dans l'Église et la société actuelles. L'unité du récit réside dans ce qui constitue son fil conducteur : l'esprit d'association et l'axe associatif.

C'est dans cette narration que se situe l'apport du 43^{ème} Chapitre général de 2000 qui peut être considéré, à la fois, comme le fruit mûr du processus antérieur et le début officiel d'une nouvelle étape. Le thème choisi comme titre du Chapitre est déjà très significatif : « *Associés pour le service éducatif des pauvres comme réponse lasallienne aux défis du 21^e siècle* ». Il semble être la version lasallienne du défi lancé à toute l'Église par Jean-Paul II dans sa Lettre Apostolique *Novo millennio ineunte*, qui saluait le commencement du nouveau millénaire : « *Faire de l'Église la maison et l'école de la communion : c'est là le grand défi que nous avons devant nous en ce millénaire qui commence* » (NMI 43).

Le Chapitre lisant notre histoire sous l'éclairage du moment présent, découvre une lumière qui va réciproquement dans deux sens. Il identifie le point où ces deux traits de lumière se rencontrent et l'origine de la trame de notre histoire actuelle :

L'événement fondateur qui relie l'Institut d'aujourd'hui à ses origines est celui du 6 juin 1694 où Jean-Baptiste de La Salle et douze de ses compagnons s'associaient pour consacrer leur vie à l'éducation chrétienne des enfants pauvres (Circ. 447, p. 2).

Le Chapitre y découvre le dynamisme inspirateur qui vient jusqu'à nous :

Le vœu d'origine qui a associé le Fondateur avec douze Frères en 1694,

pour le service éducatif des pauvres, est la source des associations lasalliennes de laïcs et de religieux qui veulent rejoindre la mission lasallienne. C'est là que les réponses associatives nouvelles pour la mission trouvent leur origine (p. 3).

Ayant pris conscience de cette lumière venue des origines, le Chapitre s'ouvre à la réalité nouvelle, cette force neuve venue de ceux qui s'incorporent aujourd'hui à notre histoire pour vivre le même charisme sous des formes nouvelles :

Le développement de la Mission lasallienne requiert que l'Institut se laisse provoquer par les dynamismes qui se manifestent tant chez les Partenaires que chez les Associés et qu'il encourage et appuie le partage des collaborateurs entre eux et avec les Frères afin que chacun puisse approfondir sa propre compréhension de l'association, en tenant compte des constatations faites, du charisme lasallien, de la théologie actuelle de l'Église. (p. 3).

7. FAMILLE LASALLIENNE – ASSOCIATION LASALLIENNE

Le 43^{ème} Chapitre général de l'an 2000 n'a pas fait explicitement mention de la Famille Lasallienne. Mais il en parle indirectement tout au long de sa réflexion sur l'Association, gratifiant ainsi à la Famille Lasallienne de l'apport le plus riche dont elle a bénéficié jusqu'à ce jour : il lui offre une lecture typiquement charismatique de la Famille Lasallienne, centrée sur le charisme lasallien et les dynamismes qu'il suscite.

Ne perdons pas de vue ce que sont les familles charismatiques dans la nouvelle Église-Communio: chacune d'elles est le fruit de la communion pour la mission ecclésiale à partir de son charisme de fondation : La communion pour la mission au sens lasallien dispose d'une expression typiquement charismatique: *L'association pour le service éducatif des pauvres* (expression abrégée de celle « *d'association pour l'éducation humaine et chrétienne des jeunes, spécialement des pauvres* » [cf. Règle 3], à laquelle elle doit sans cesse se référer pour ne pas édulcorer ce qu'elle signifie.

L'intégration dans la Famille Lasallienne équivaut donc à un processus d'association pour le service éducatif des pauvres Et c'est l'ensemble des associés lasalliens qui forme le *noyau stable* de la Famille Lasallienne, cet élément essentiel de la survie de cette dernière et du charisme qu'elle incarne.

La « Famille Lasallienne », dans le contexte de l'Église-Communione, est la structure qui permet de donner corps à l'association lasallienne pour le service éducatif des pauvres. Son noyau stable est la communion de communautés associées entre elles pour la mission lasallienne. Au delà de ce noyau, « l'association pour le service éducatif des pauvres » apparaît comme l'axe charismatique de la Famille entière. Elle en est la force d'attraction qui unit des groupes et des personnes autour de la mission lasallienne, à des niveaux et à des degrés divers de participation.

7.1 La constitution du « noyau stable » de la Famille Lasallienne.

La réflexion du 43^{ème} Chapitre général, reprise dans les actes officiels (Circulaire 447), mises à part les propositions approuvées par l'Assemblée capitulaire, nous fournit des orientations très riches pour établir durablement les fondements de la Famille Lasallienne, et dans ce cas, pour constituer son *noyau stable*.

Le Chapitre mentionne les *groupes intentionnels*, c'est-à-dire, « des groupes dans lesquels des personnes, répondant à un appel intérieur, s'associent volontairement pour vivre quelques caractéristiques lasalliennes selon des modalités et des durées variables » (p. 5) (nous verrons plus loin quelles sont ces caractéristiques). Il reconnaît qu'il existe des *groupes intentionnels lasalliens* : les Instituts lasalliens de vie consacrée et quelques groupes de laïcs (parmi lesquels les Signum Fidei) ainsi que des personnes qui s'associent individuellement à un groupe intentionnel, à une communauté de Frères ou au District (p.5-6).

Un peu plus loin, le Chapitre définit la norme de ce que nous avons appelé le *noyau stable* :

Ainsi donc sont reconnus comme associés à la mission lasallienne tous les groupes intentionnels et toutes les personnes qui répondent à un appel intérieur par un engagement éducatif qui a des caractéristiques lasalliennes et qui a été authentifié par l'autorité compétente (p. 6).

Outre ce noyau stable, le Chapitre pense à d'autres groupes lasalliens aux structures très diverses, plus ou moins proches de ces groupes intentionnels et dont ils pourraient faire partie s'ils le souhaitaient. Un élément unit tous ces groupes, même s'ils sont dépourvus de structures juridiques : « Ils existent parce qu'ils ont développé des liens, des relations, des projets entre leurs membres et le font en référence explicite au charisme la-

sallien dont ils se sentent porteurs » (p. 6). Plusieurs groupes sont mentionnés qui illustrent cette diversité: « *des équipes lasalliennes, des équipes d'éducateurs et d'enseignants se liant temporairement pour répondre à la demande ponctuelle de jeunes en difficultés, des communautés chrétiennes lasalliennes, des groupes de volontaires, des jeunes lasalliens, des groupes de jeunes rendant un service missionnaire, des anciens élèves, des parents d'élèves...* » (p. 6). Il s'agit donc d'une constellation de groupes au centre de laquelle on trouve la mission lasallienne. L'entrée dans les cercles les plus proches, ceux qui soutiennent et garantissent la mission lasallienne, se fait « avec intention », c'est à dire dans la volonté de s'associer pour la mission lasallienne après avoir suivi un processus d'acquisition progressive de son identité.

7.2 Le processus conduisant au cœur de la Famille Lasallienne.

Le 43^{ème} Chapitre général a décrit brièvement, et avec exactitude, l'itinéraire qui conduit au cœur de la Famille Lasallienne et dont l'aboutissement est l'adhésion à l'identité lasallienne. De façon synthétique nous pouvons le définir comme un processus de communion pour la mission, animé par le charisme lasallien, à la lumière de la spiritualité lasallienne :

Il y a des Partenaires qui ont parcouru un long chemin de collaboration dans la mission lasallienne et qui sentent un appel à approfondir le charisme, la spiritualité et la communion lasallienne à laquelle ils veulent participer. Notamment ils vivent un certain nombre de caractéristiques lasalliennes de référence :

- *une vocation à vivre en référence au charisme de St J-B. de La Salle et à ses valeurs ;*
- *une vie de foi qui découvre Dieu dans la réalité, à la lumière de l'Écriture et, pour les personnes d'autres religions, selon leurs propres textes sacrés ;*
- *une expérience communautaire vécue de diverses manières et selon l'identité de chacun ;*
- *une mission qui associe au service éducatif des pauvres et qui implique une certaine durée ;*
- *une ouverture universelle qui transcende la personne et sa réalité locale (Circulaire 447, pp. 4-5).*

8. LES LIGNES DE FORCE CHARISMATIQUES POUR UNE FAMILLE ÉVANGÉLIQUE

Le charisme crée à l'intérieur de la Famille Lasallienne des lignes de force allant du centre vers l'extérieur :

- En premier lieu, celles issues de groupes et de personnes vivant le plus intensément cette association pour la mission lasallienne vers des groupes et des personnes qui y participent de façon limitée ou qui en sont les destinataires.
- En second lieu, celles qui poussent toute la Famille Lasallienne à devenir simultanément visage d'Évangile pour l'Église et la société. Ce visage évangélique que le charisme lasallien met en évidence se dessine dans l'itinéraire du Fondateur et ses écrits.

Ce sera probablement un aspect à développer dans l'avenir : d'une part, en mettant en relief la particularité des différents projets de vie de la Famille Lasallienne et d'autre part, en en identifiant les traits de ce visage évangélique que l'ensemble de la Famille Lasallienne veut montrer à l'Église et à la société.

Quelques recommandations du 43^{ème} Chapitre général vont déjà dans cette direction :

Chaque lasallien, chaque groupe lasallien et chaque programme lasallien de rénovation ou de formation adoptent les principes d'orientation suivants :

- *Le partage de la FOI (cela permet le dialogue inter-religieux et œcuménique).*
- *Le SERVICE éducatif des pauvres.*
- *La construction d'une COMMUNAUTÉ.* (Recommandation 9)

Toutes les œuvres lasalliennes soulignent, dans leur projet éducatif, les particularités suivantes qui devraient les identifier de façon significative :

- *Le sentiment de communauté et de fraternité face à l'individualisme et à la massification ;*
- *La lutte contre la pauvreté et les situations d'injustice ;*
- *L'éducation pour la justice, la paix, la solidarité et la tolérance*
- *La formation de personnes libres et justes à la fois.* (Recommandation 11)

Pour sa part, l'Assemblée Internationale 2006 a fait à toute la Famille Lasallienne une série de propositions qui portent en elles ces lignes de force charismatiques :

- La dimension communautaire : l'Assemblée est consciente que notre force charismatique réside en cette dimension, et qu'elle est aussi la condition que nous devons remplir si nous voulons être signe pour le monde. Pour cela elle doit se développer de différentes façons, en créant des espaces relationnels communautaires dans les œuvres éducatives, en accompagnant et faisant connaître les expériences des nouvelles communautés, en érigeant des communautés d'adultes en point de référence pour les jeunes, en encourageant les groupes de jeunes lasalliens qui vivent les valeurs de foi, fraternité et service. (Cf. Orientations principales 2, 4, 6).
- L'association pour la mission, dans laquelle se manifeste et s'exprime le charisme lasallien depuis les origines. L'association est une partie de la dimension communautaire, mais elle dépasse largement les limites d'espace et de temps qui correspondent à une communauté locale. Chaque associé, bien qu'appartenant à une communauté locale, relativise cette appartenance pour l'intégrer à l'appartenance à la grande communauté des associés lasalliens qui servent la mission éducative là où on a besoin d'eux. L'Assemblée demande que se développent les expériences associatives ainsi que les processus et itinéraires qui conduisent aujourd'hui à l'association, et propose de nouvelles structures qui représentent tous les membres de la Famille Lasallienne. (Cf. Orientations principales 6, 7, 8).
- Une prédilection particulière pour les pauvres, en tant que principaux destinataires de la mission auprès des enfants et des jeunes. L'Assemblée le rappelle ainsi à toute la Famille Lasallienne : « la vitalité de notre mission dépend de la façon dont nous répondons aujourd'hui, associés, aux besoins des pauvres. Nous apprécions les efforts que font les Lasalliens pour libérer les pauvres de leurs différentes formes de pauvreté et nous demandons à tous de considérer le service des pauvres et la promotion de la justice comme le cœur et la cause du renforcement de la Mission Lasallienne dans le monde. » (Orientation principale n.5). L'Assemblée demande une attention particulière envers les enfants et les jeunes qui vivent

des situations à risques, ceux qui sont confrontés à des situations extrêmes et aux nouvelles situations d'exclusion et de marginalisation. Elle invite également à être particulièrement créatifs pour susciter l'intégration et l'espérance là où il n'y a que la marginalisation. (Cf. Orientations principales 1, 3, 5, 7).

Le 44^{ème} Chapitre général (2007) rend déjà explicite cette conscience de représenter ensemble un visage de l'Évangile à partir du charisme lasallien, charisme qui dépasse les limites de l'Église institutionnelle :

Le charisme lasallien devient un lieu où se rencontrent de nombreux éducateurs croyants qui découvrent la valeur de leur mission à travers l'itinéraire et la spiritualité de Jean-Baptiste de La Salle, donnant ainsi ensemble dans l'Église et pour le monde, un visage à l'Évangile.

Nous voyons également avec joie que des éducateurs, d'autres religions ou sans affiliation religieuse, trouvent dans ce charisme une forte inspiration qui les motive pour vivre leur tâche éducative. (Circulaire 455, 3, 2.2.1)

IV. Le Charisme Lasallien, axe central de la Famille Lasallienne

1. UN CHARISME COMMUN POUR UNE IDENTITÉ COLLECTIVE.

Il est frappant de constater comment le 43^{ème} Chapitre Général s'est préoccupé de clarifier *l'identité pour la mission lasallienne* et de promouvoir la formation et le partage de la réflexion sur ce sujet entre les différents lasalliens, religieux ou laïcs. Cette clarification est nécessaire pour favoriser et encourager les processus de développement de l'association lasallienne au service éducatif des pauvres. Les premières propositions et les premières recommandations du Chapitre essaient d'ouvrir la voie dans cette direction.

L'organisation de la Famille Lasallienne nous met face au défi de préciser avec suffisamment de clarté en quoi consiste l'identité lasallienne d'après le charisme lasallien. Une identité qui peut s'incarner dans différents projets de vie chrétienne (et, pourquoi pas ? des projets de vie inspirés par d'autres croyances religieuses). Quels sont donc les éléments de cette identité auxquels il ne faudra absolument pas renoncer ?

Ce défi doit être assumé dans une double direction :

- En direction de ceux qui appartiennent à la Famille Lasallienne :
« S'approprier » le charisme lasallien dans son originalité chrétienne sans se limiter à la manière dont il a été vécu historiquement par les Frères.

Reconnaître son noyau essentiel, hors duquel on ne peut pas parler de charisme lasallien.

Aider les membres de la famille Lasallienne à s'identifier profondément à ce charisme et à découvrir ce que les accentuations ou les façons particulières de le vivre apportent comme richesse à l'ensemble de la Famille Lasallienne.

- En direction de l'extérieur de la Famille Lasallienne :
Représenter devant l'Église le charisme Lasallien, dans son unité et la variété de ses formes.

En certaines occasions, cette représentation peut exiger de savoir exprimer son opposition ou son désaccord. En d'autres, il peut revêtir un caractère légal face à la société civile ou ecclésiastique, par exemple pour prendre en charge l'orientation ou la gestion d'une école.

1. Ce qui lie entre eux les membres de la Famille Lasallienne c'est de participer à un même charisme : le charisme lasallien. Et en conséquence de se référer à Saint Jean-Baptiste de La Salle, comme premier dépositaire du charisme de fondation, maître et guide de l'ensemble de la Famille Lasallienne pour le discerner le charisme et lui être fidèle.

Le charisme lasallien est un don de l'Esprit au service de la mission ecclésiastique. Il implique une perspective ou une interprétation intégrale de la vie chrétienne, celle dans laquelle Jean-Baptiste de La Salle a lu l'histoire du salut. Il nous la présente globalement dans les Méditations pour le Temps de la Retraite, et, de façon plus ponctuelle, dans de nombreux autres passages de ses écrits spirituels.

Le charisme est une force et une manière de voir la vie ; c'est une attention spéciale portée à des besoins précis, qui, en ce qui nous concerne, sont ceux de l'éducation des enfants et des jeunes pauvres ; c'est l'éveil en nous du sens de la responsabilité pour trouver une solution à ces besoins ; c'est la créativité qui fait découvrir les réponses les mieux adaptées ; c'est la capacité de discerner entre les différentes options qui se présentent à nous et les critères selon lesquels nous devons agir et donner des réponses.

Le charisme lasallien nous rappelle que les pauvres parmi les enfants et les jeunes sont les destinataires préférés et directs de notre travail, et que si nous éduquons les autres, nous devons le faire dans la perspective de ces pauvres et en leur faveur. Le charisme lasallien nous rend sensibles aux divers types de pauvreté, en même temps qu'il attire notre attention, d'une manière spéciale, sur la pauvreté économique bien souvent à l'origine d'un grand nombre d'autres pauvretés.

Le charisme lasallien nous met constamment au défi de faire de chaque œuvre ou de chaque projet éducatif un projet d'évangélisation, où la personne de l'élève se trouve au centre d'une démarche éducative qui a pour horizon Jésus et son Évangile.

Le charisme lasallien, ainsi compris, préexiste à toutes les formes dans lesquelles il peut être vécu, dans la vie consacrée (comme celle du Frère) ou

dans la vie de Laïc. Il préexiste également à tous les types de fondations qui se sont succédées ou qui pourront naître de son dynamisme en vue de trouver de nouvelles formes d'action qui donnent davantage d'importance au service de la mission éducative des pauvres.

2. Le charisme lasallien est une manière de vivre la communion pour la mission. La Famille Lasallienne est l'expression universelle de cette communion au charisme lasallien qui s'organise en *communions de communautés*.

Vivre en communauté pour répondre à la mission éducative des pauvres, des enfants et des jeunes apparaît comme la caractéristique la plus déterminante et la plus prophétique du charisme lasallien. Le signe de la communauté est en effet probablement celui qui identifie le mieux un projet lasallien. Il ne s'agit pas « d'un type de communauté » mais d'un dynamisme communautaire favorisant d'abord des liens entre les personnes, pour ensuite et simultanément, se structurer sous diverses formes communautaires en fonction de la culture, des itinéraires personnels, des identités et des invitations de l'Esprit. Le même dynamisme est à l'origine de la communion entre les diverses communautés qui constituent la communauté du District ou celles des diverses institutions lasalliennes ou de la Famille Lasallienne.

La communion dans l'esprit lasallien s'incarne dans une fraternité laïcale. D'autres familles charismatiques soulignent le rôle d'animation des religieux prêtres qui en font partie. Une des caractéristiques de la Famille Lasallienne est d'être une fraternité laïcale, qui n'exclut nullement la présence de prêtres en son sein. Aucune hiérarchie préalable n'y est cependant établie, ni aucune dépendance d'origine sacramentelle. On y met seulement en valeur l'égalité dans la dignité et la fraternité la plus totale.

La communauté est un don du charisme lasallien. Elle nous est confiée comme une semence. Notre tâche est de la faire vivre, croître et mûrir dans un processus de communion pour la mission ; sa tâche est de créer des liens de fraternité toujours plus forts et plus profonds qui aillent au-delà de la sympathie et des intérêts immédiats. Notre identité lasallienne grandit et mûrit dans la mesure où nous nous engageons pour atteindre cette fraternité dont la finalité et la motivation ne sont pas seulement de pouvoir créer des structures efficaces d'éducation, mais de servir les pauvres et de signifier quel type de personne nous voulons former: une per-

sonne solidaire et fraternelle qui, en dernière analyse, sera l'homme et la femme conformes à l'Évangile de Jésus.

3. Au centre de la Famille Lasallienne, il y a la mission, c'est à dire cette parcelle de la mission ecclésiale vers laquelle nous attire notre charisme. Nous la définissons habituellement comme : « *l'éducation humaine et chrétienne des jeunes, spécialement des pauvres* ». La Famille Lasallienne se réunit autour de la mission pour mieux y répondre.

Le souci d'atteindre les objectifs les plus élevés de la mission éducative lasallienne que sont la pleine évangélisation et la catéchèse explicite, ou la consécration aux plus pauvres, n'est réservé ni aux religieux ni aux religieuses seuls, mais à tous ceux qui participent à fond au charisme lasallien.

Le chemin de la mission lasallienne commence à chaque démarche faite pour nous interroger sur les besoins de ceux à qui cette mission est destinée, ceux de leurs personnes concrètes. La réponse ne se limite pas alors aux connaissances ni aux compétences que nous devons transmettre, elle se situe toujours dans le contexte de la communauté et de l'Évangile.

4. Le charisme lassallien est à l'origine d'une spiritualité. Ce va et vient entre le regard sur le Dieu qui sauve et le regard sur les enfants et les jeunes que nous devons sauver, c'est ce que dans la terminologie lasallienne nous appelons « l'esprit de foi et de zèle ».

Sur ce chemin de la mission et de la contemplation de Dieu, nous découvrons qui nous sommes en même temps que nous prenons conscience du besoin que nous avons de nourrir l'esprit qui donne un sens à tout ce que nous faisons et surtout à ce que nous sommes. C'est ainsi que se développe la spiritualité lasallienne : une *spiritualité de la médiation*. Nous nous situons en effet entre le Dieu qui sauve et les pauvres qui ont besoin d'être sauvés. Par ailleurs, le besoin que nous sentons de donner des réponses efficaces aux pauvres nous presse de recourir à Dieu pour qu'il nous enrichisse des dons nécessaires à notre mission.

Nous constatons que la communauté que nous devons construire et la tâche éducative que nous avons à réaliser sont l'œuvre de Dieu et que nous devons nous considérer comme des instruments de Dieu, des « ministres et des représentants de Jésus-Christ ».

La spiritualité est une recherche de sens. Le Fondateur a mis, dans cette recherche, un maximum d'objectivité en nous indiquant que la Parole

Dieu est le meilleur guide pour accompagner et éclairer notre recherche et lui trouver une réponse.

2. LE VŒU D'ASSOCIATION, UN SIGNE DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE

2.1 Le Frère retrouve son identité originelle.

Nous observons aujourd'hui partout dans l'Église et dans de très nombreuses congrégations religieuses le phénomène d'association de laïcs autour d'un charisme, considéré, il y a encore peu de temps, comme l'apanage des religieux ou des religieuses. Cependant, chez les Lasalliens, l'association prend une saveur et revêt une charge émotive particulière parce qu'elle est l'expression du charisme lasallien lui-même. L'expression charismatique lasallienne pour la mission est « *L'association pour le service éducatif des pauvres* » qui figure dans le vœu du même nom.

S'associer pour la mission est en effet l'expérience la plus décisive de l'histoire lasallienne. Elle est à l'origine même des Frères des Écoles chrétiennes et demeure le soutien de leur identité propre. Il est nécessaire de s'y référer pour comprendre ce que signifie pour nous aujourd'hui le terme « association » dans le contexte de la Famille Lasallienne.

Les Frères sont affrontés aujourd'hui au grand défi de « se réapproprier » l'association comme l'axe central de leur identité et de leur vie consacrée, comme elle l'a été depuis 1694. Grâce à elle, ils forment *une fraternité pour la mission éducative* et deviennent communautairement pour toute la Famille Lasallienne le signe du charisme et de l'identité que cette famille veut incarner devant l'Église. Ce défi coïncide avec la prise de conscience dans la congrégation du sens et de l'importance du Vœu d'Association et de l'identité du Frère.

Cette redécouverte du vœu d'Association, commencée au 39^{ème} Chapitre Général de 1966-1967, s'est faite parallèlement à une autre qui émergeait alors dans l'Institut des Frères : celle que les Laïcs peuvent aussi participer au Charisme Lasallien au point de s'associer à leur Institut pour la mission lasallienne. Le 40^{ème} Chapitre Général de 1976 a accordé une grande importance à ce vœu en étudiant sérieusement ses origines. Le 41^{ème} Chapitre Général de 1986 décida de le remettre en honneur et de l'inclure explicitement dans la Formule des vœux et dans la Règle sous l'expression « *L'Association pour le service éducatif de pauvres.* »

Le Chapitre Général de l'an 2000 est le point culminant d'une double progression. En même temps qu'il propose l'association aux Laïcs, il invite les Frères à réfléchir sur leur propre identité dans la perspective du vœu d'Association, et de faire mémoire de l'événement de 1694. La consécration de Jean-Baptiste de La Salle et de douze Frères par le Vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres, est l'axe autour duquel s'organise tout le récit lasallien, y compris le nouveau chapitre que l'on est en train d'écrire.

En plus de recouvrer l'unité de notre histoire, le 43^e Chapitre Général donne la clé pour réagencer les parties du tout en prenant comme référence le vœu d'association :

La consécration du Frère devrait être relue à partir de son caractère évangélique et à la lumière du vœu spécifique de l'association pour le service éducatif des pauvres (Circulaire 447, p. 52).

La seule chose qui manquait était d'explicitier cette récupération dans la formule des vœux, un pas qui, à la lumière de la lecture antérieure, paraissait être de pure logique, et c'est ce qui s'est fait au 44^e Chapitre Général (2007) (Cf. Circulaire 455, 3, 1,3,2).

...À partir de nos racines fondamentales, nous les Frères, nous avons redécouvert notre identité de consacrés à la lumière de notre Vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres, et à partir de là nous essayons de clarifier notre regard sur les autres vœux (44^e Chapitre général, Circulaire 455, 3, Intr.).

À partir de la perspective que nous avons aujourd'hui de nos commencements et de la pensée du Fondateur, aidé de la lumière qui nous vient de la réflexion actuelle de l'Église sur son propre mystère et sur le sens de la Vie Religieuse, nous pouvons affirmer que le Vœu d'Association, aux origines et aujourd'hui, représente l'identité du Frère, tout comme le charisme et la finalité de l'Institut.

Frères, nous nous réapproprions l'inspiration et la motivation des origines de notre vœu d'association pour le service éducatif des pauvres. Nous vivons notre identité de consacrés comme un signe prophétique de l'identité de l'Église qui est mystère de communion. La communion entre les Frères est source et fruit de la mission que nous réalisons (cf. Christifiés laïci, 32 § 4).

Conscients de la signification de notre consécration, nous nous offrons à toute la Famille Lasallienne comme guides de communion et de spiritualité, pour donner un fondement évangélique à toute la mission développée par les éducateurs lasalliens. (Cf. Circulaire 455, 3, 1.2.1).

Le résultat immédiat de la consécration lasallienne est une fraternité dont les membres sont totalement disponibles pour construire la communauté et réaliser sa finalité, non seulement au plan local mais également au niveau universel. D'une certaine manière, la consécration efface les limites de la communauté dans l'espace et le temps.

2.2 Les Frères dans la Famille Lasallienne : ce dont ils sont signes et ce qu'ils apportent.

Quel rôle jouent les Frères dans la nouvelle Association Lasallienne, et comment dans une telle variété d'identités se sentent-ils unis dans le même charisme ? C'est une question à laquelle il faut répondre de l'intérieur d'une tension entre deux pôles :

- Le premier pôle est l'affirmation consciente de ce fait d'expérience que l'ensemble des Frères, et que chaque Communauté en particulier, continue à représenter d'une manière spéciale le projet lasallien lancé par leur Fondateur. Ils l'incarnent de la manière qui s'approche le plus de celle que Jean-Baptiste de La Salle a conçue.
- Le deuxième pôle est la prise de conscience de la nouveauté de la réalité ecclésiale dans laquelle le Frère doit vivre sa vocation : nouveauté des liens de communion, nouveauté de la façon de partager la mission ecclésiale et nouveauté de la coexistence au sein d'une diversité d'identités participant au charisme lasallien.

Au cœur de cette tension, les Frères découvrent l'apport spécifique que la Famille lasallienne requiert d'eux aujourd'hui. Il se résume aux trois images que les derniers chapitres Généraux ont utilisées : *être le cœur, la mémoire et la garantie* du charisme lasallien. Trois fonctions que les Frères doivent assumer de manière significative, même si d'autres membres de la Famille lasallienne peuvent également le faire sous des formes différentes. C'est pourquoi :

- Les Frères acceptent la responsabilité de transmettre à toute la famille lasallienne l'expérience de leur fraternité, et par elle, de promouvoir la spiritualité de communion, ce sang qui vivifie tous ceux qui s'associent pour former cette famille.

- Les Frères renoncent à une communauté repliée sur elle-même, pour construire une communauté qui « diffuse » et intègre la communion pour devenir un laboratoire de communion.
- Les Frères s'engagent à être spécialement attentifs au cri des pauvres, à s'efforcer de leur venir clairement et prioritairement en aide et à communiquer la même sensibilité et le même empressement aux autres lasalliens.
- Les Frères se situent en tant que « mémoire vivante » du Fondateur et comme une conscience éclairée et, si nécessaire, critique dans les nouvelles structures d'association.
- Les Frères évitent de se limiter aux seules activités éducatives pour les enfants et les jeunes, et acceptent d'être médiateurs de la lumière que Dieu a mise en leurs cœurs pour les autres éducateurs avec qui ils partagent la mission lasallienne, en les aidant à découvrir le sens et la valeur de leur travail éducatif.
- Les Frères modifient leur manière d'être et d'agir pour être davantage au service des autres acteurs de la mission. Ils gardent le souci de les écouter, d'encourager les nouvelles communautés de laïcs, de partager avec les diverses communautés lasalliennes et si les besoins de la mission l'exigent, de rester disponibles pour faire partie de communautés mixtes.
- Les Frères font de l'association l'axe central de leur identité. Ils la vivent comme l'objet d'une consécration. C'est finalement cet engagement vital et global qui les transforme communautairement et fait d'eux des garants du charisme lasallien. Et c'est dans la mesure où cela est vécu par eux intensément qu'ils sont des signes attirants pour beaucoup d'autres. Ils réalisent ainsi par leur vie et leur engagement ce dessein de fraternité ministérielle pour l'éducation chrétienne des pauvres qu'est le projet de la Famille Lasallienne.

3^{ème} Partie :

Organisation et institutionnalisation de la Famille Lasallienne

Nous sommes dans un temps de création et d'expérimentation et il faut en assumer les risques. Le nouveau-né qu'est la Famille Lasallienne appartient à l'Église-Communion et son organisation interne aussi bien que sa fonction ecclésiale doivent être gérées selon de nouveaux paradigmes et de nouveaux critères de communion tout en tenant compte, en même temps, de l'originalité de notre charisme.

Pour s'agrandir, exercer sa mission et pouvoir être extérieurement reconnue, la Famille Lasallienne a besoin de structures appropriées. Mais il faudra veiller à n'établir que celles qui, tout en étant utiles, n'entraveront pas la croissance, la créativité et la diversité au sein de la communion. Ce ne sera pas non plus une bonne politique de copier les structures propres à un institut religieux (comme les chapitres et les conseils) pour les reproduire dans ce nouvel organisme qu'est la Famille Lasallienne.

V. Pistes pour organiser efficacement la Communion

Nous concevons la Famille Lasallienne comme une *communio de communautés unies par le charisme lasallien au service de la mission éducative*.

La finalité d'une éventuelle organisation de la Famille Lasallienne est d'assurer la primauté de la communion entre l'ensemble des groupes et des institutions réunis autour du charisme lasallien. Cette organisation doit préparer la Famille Lasallienne :

- à représenter devant l'Église et à faire connaître l'unité du charisme lasallien dans la diversité de ses accentuations ou de ses projets de vie ;
- à favoriser la communion et la communication entre les groupes lasalliens et les institutions lasalliennes, à partager les ressources et à développer des initiatives communes ;
- à encourager le discernement collectif et la coordination des réponses en vue d'une plus grande efficacité.

ORIENTATIONS :

1. La structure de base :

1.1 Le concept sociologique de « famille » sur lequel s'appuie le modèle actuel de « famille charismatique » est formé de trois éléments complémentaires :

- *Le noyau primaire* caractérisé par des liens relationnels très forts entre ses membres et par la priorité de leur engagement solidaire. Ce noyau primaire dans la famille charismatique est constitué de groupes pleinement identifiés au charisme et entièrement engagés dans la mission. Il incarne le visage officiel de la famille et représente le charisme de fondation devant l'Église. Nous l'appellerons désormais le "*noyau stable*" de la Famille Lasallienne. C'est l'équivalent de l'ensemble des "*groupes intentionnels lasalliens*" dont fait mention le 43^{ème} Chapitre Général (Circulaire 447, p. 5-6).
- *L'environnement de groupes et d'individus* participant à certains aspects de la famille. Il s'agit de groupes très variés qui, pour des

motifs divers, se reconnaissent dans le champ d'influence de la famille, soit parce qu'ils sont dans une démarche d'intégration au noyau stable de la famille, ou qu'ils collaborent de manière systématique à sa mission, ou qu'ils en sont ou en ont été les destinataires, ou enfin par sympathie pour ce que représente cette famille.

- *Un processus d'initiation.* On n'est pas membre d'une famille parce qu'on a signé un document ou reçu un titre. S'incorporer à une famille exige de vivre une période d'assimilation de ce qui la caractérise, de cultiver le sentiment d'une appartenance mutuelle, de développer des relations personnelles, de s'approprier des valeurs et une culture et, notamment, de s'engager dans son intérêt. La famille charismatique a besoin de disposer d'un processus de diffusion ou de communication de son esprit et de son charisme pour aider les personnes et les groupes de son *environnement* à progresser vers ce qui est le cœur même de la famille. Au cours de ce processus, contrairement aux époques antérieures, la mission, la spiritualité, la communion et la référence au Fondateur, comme maître et guide, sont considérées comme inséparables. Les accentuations peuvent varier mais aucun de ces quatre éléments ne peut être totalement négligé.

1.2 Les frontières de l'environnement familial peuvent être très larges si l'on désire accueillir tous ceux qui veulent rester en relation avec la mission ou l'esprit de la famille. Mais dans ce cas, il arrive que dans les cercles les plus éloignés, la famille n'existe plus comme telle et devient un *mouvement* dans lequel le sentiment d'appartenance, les relations interpersonnelles et l'engagement pour la mission peuvent être très flous. La force du mouvement réside toujours dans cette *communion de communautés* qui est à la base d'une authentique famille charismatique.

2. La responsabilité de l'initiative.

2.1 L'Institut des Frères, par sa référence historique directe à saint Jean-Baptiste de La Salle, garde la responsabilité morale de sauvegarder le charisme lasallien dans l'Église, non seulement pour assurer sa pérennité mais aussi pour faire connaître ses éléments fondamentaux (ou le noyau essentiel du charisme). Pour la même raison, il a également la responsabilité de commencer à faire naître la Famille Lasallienne. Il doit éviter dans cette initiative tout paternalisme à l'égard des autres institutions lasalliennes.

Aussi sa première fonction est-elle de développer la communion et de faire en sorte que la Famille Lasallienne s'organise elle-même dans la communion.

2.2 C'est surtout à l'échelon local que naît et se développe la Famille Lasallienne. C'est donc à ce niveau que les responsables des Districts et des Régions devront faire leur possible pour l'encourager en se souvenant que « promouvoir la Famille Lasallienne c'est du même coup promouvoir l'association pour la mission lasallienne ».

2.3 L'Institut doit d'abord commencer à se convertir à la Famille lasallienne pour la promouvoir selon les orientations déjà fixées par le 43^{ème} Chapitre Général :

- Encourager la recherche avec tous ceux qui collaborent à la mission en élaborant des projets en coresponsabilité avec eux et en respectant à leur égard le principe de subsidiarité.
- Encourager les lassalliens croyants à étudier et à approfondir le charisme, tout en le vivant.
- Favoriser dans les modalités d'association pour la mission, la création et la croissance de groupes lasalliens pour qu'ils « *réfléchissent sur leur identité et développent des formes d'association* », avec ou sans les Frères (43^{ème} Chapitre Général, proposition 1).
- Faire connaître d'abord le charisme lasallien dans la pastorale des vocations, et présenter ensuite ces dernières sous l'angle de leur complémentarité.

2.4 Le Gouvernement de l'Institut commence à tirer parti de ses ressources disponibles pour servir l'ensemble de la Famille Lasallienne. Par exemple, en mettant ses services centraux à la disposition d'autres institutions lasalliennes qui, du fait de leur taille et de leurs moyens limités, ne peuvent pas en disposer, comme les Secrétariats de la Formation, de la Mission et de l'Association, les Publications lasalliennes. En procédant de même au niveau du District et de la Région, de sorte que les moyens et les structures que l'Institut possède à ces niveaux, (Formation, assistance technique et pédagogique, orientation pastorale), soient offerts aux autres institutions lasalliennes situées sur les territoires géographiques des Districts. Peut-être, par la suite, pourra-t-on penser à organiser conjointement tous ces services internationaux et de Districts ?

3. L'incorporation personnelle à la Famille Lasallienne :

3.1 La Famille étant une *communio de communautés*, l'appartenance à la Famille se fait grâce aux communautés qui y sont déjà intégrées (dans son noyau stable ou son entourage). L'adhésion individuelle à l'*ensemble* de la Famille n'est possible que par l'intermédiaire d'une de ces communautés concrètes dûment reconnue qui en fait partie comme par exemple, une petite communauté locale, un District, une institution.

3.2 L'intégration d'une personne au noyau stable de la Famille Lasallienne se fait donc à travers l'un ou l'autre des groupes intentionnels lasalliens ou groupes associés à la mission lasallienne. Elle est le fruit d'un accord mutuel et d'une reconnaissance suffisamment précise auxquels on parvient au terme d'une certaine maturation pendant le processus d'incorporation. Car c'est au cours de ce processus que la personne assimile progressivement ce qu'est le charisme ou l'esprit de la Famille. En s'intégrant dans un ensemble de relations, elle commence à découvrir un récit qui bénéficie déjà d'une longue histoire, d'un thème et d'une trame qui lui donnent son unité. Elle participe à la mission au point de sentir que c'est la sienne. Elle s'imprègne peu à peu d'une spiritualité qui éclaire le sens de cette mission et devient disciple du Fondateur. Dans la Famille Lasallienne, ce processus guidé par le charisme lasallien se réalise dans une démarche d'association pour la mission éducative lasallienne.

3.3 Les cinq caractéristiques lasalliennes de référence, par lesquelles le 43^{ème} Chapitre Général a défini la démarche d'association, sont toujours d'actualité pour orienter ce processus :

- *une vocation à vivre en référence au charisme de St J-B. de La Salle et à ses valeurs ;*
- *une vie de foi qui découvre Dieu dans la réalité, à la lumière de l'Écriture et, pour les personnes d'autres religions, selon leurs propres textes sacrés ;*
- *une expérience communautaire vécue de diverses manières et selon l'identité de chacun ;*
- *une mission qui associe au service éducatif des pauvres et qui implique une certaine durée ;*
- *une ouverture universelle qui transcende la personne et sa réalité locale (Circulaire 447, pp. 4-5).*

3.4 La reconnaissance d'une personne comme associée à un groupe intentionnel lasallien peut se faire de façon officielle ou formelle, mais aussi de manière tacite ou sous-entendue, comme une sorte de reconnaissance « au jour le jour » de l'acceptation implicite d'une appartenance mutuelle et de l'esprit commun qui nous anime.

4. Constitution du « noyau stable » de la Famille Lasallienne.

Constituer ce « noyau stable » est un pas décisif pour que la Famille Lasallienne puisse commencer à se considérer comme existant réellement. De ce « noyau stable » vont dépendre pour elle les structures essentielles qui lui permettront de fonctionner.

Le noyau stable se forme à partir de deux types d'instances, les unes universelles et les autres locales (District) :

a) Les institutions lasalliennes universelles, dépassant au moins le cadre du District, reconnues jusqu'à présent par l'Église ou par un Chapitre Général et celles qui, dans l'avenir, pourraient l'être par le Conseil de la Famille Lasallienne. Ce sont actuellement, de concert avec l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, les Sœurs Guadalupanas de La Salle, les Sœurs Lasalliennes du Vietnam, les Catéchistes de Jésus Crucifié et le mouvement des Signum Fidei,

b) Les groupes locaux, des Districts ou des Régions.

- Les groupes de Laïcs formellement associés à l'une ou l'autre des institutions universelles mentionnées antérieurement.
- Les communautés lasalliennes de laïcs intégrées aux Districts, même si elles ne figurent pas parmi celles qui sont « formellement associées ».
- Les laïcs qui, sans être formellement associés, sont normalement reconnus comme tels par les Districts, à condition qu'ils acceptent de s'incorporer au noyau stable de la Famille Lasallienne.

Les personnes associées à titre individuel à un District et les groupes intégrés à un District et, qui n'appartenant pas à une institution ou à une fédération universelle déjà reconnue, peuvent être considérés dans leur ensemble comme un « groupe d'associés au District N ».

5. Établir des liens primaires de communion au niveau universel.

5.1 L'Animateur principal : Président ? Frère ? Coordinateur ? Quel est le terme le plus approprié ?

L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, actuellement l'héritier direct de Saint Jean-Baptiste de La Salle, est l'institution lasallienne pouvant le mieux orienter et unir les efforts de tous les lasalliens dans la mission commune. On peut bien justifier l'attribution au Frère Supérieur Général des Frères le ministère de communion et d'animation pour toute la Famille Lasallienne. Cette attribution devra cependant faire l'objet du consensus de tous les représentants de la Famille Lasallienne, ou, plus précisément de son *noyau stable*.

5.2 Le Conseil de la Famille Lasallienne composé des représentants du *noyau stable* de la Famille Lasallienne. Il faudra préciser comment y seront représentés, d'une part, les institutions universelles qui débordent le cadre du District et, d'autre part, les groupes d'associés des Districts. Il faudra aussi envisager la représentation possible, dans ce Conseil, d'organisations et de mouvements lasalliens qui ne font pas partie, au moins pour le moment, du noyau stable mais de son environnement plus ou moins proche.

5.3 L'Assemblée Internationale, dont la fonction est de promouvoir la communion dans le charisme lasallien et d'être un forum de partage d'expériences et de discernement des appels et des réponses dans le cadre de la mission, peut prolonger l'expérience inaugurée par l'Assemblée Internationale des « Associés pour la Mission Éducative Lasallienne » de 2006.

5.4 La Charte de l'identité de la famille Lasallienne. Elle doit spécifier les éléments incontournables du charisme lasallien que tout membre de la Famille Lasallienne s'engage à maintenir ainsi que les objectifs, les modes d'appartenance et les structures essentielles d'animation.

Il faudra tenir compte dans son élaboration des différents niveaux d'appartenance pour faciliter l'intervention des divers membres de la Famille Lasallienne ou de leurs représentants.

6. Développer la Famille Lasallienne dans les Districts.

Il serait plus exact de dire : *Organiser et refonder les Districts dans le contexte de la Famille Lasallienne*. Le nouveau District doit permettre de vivre de manière concrète la communion qui doit exister entre les différents groupes et les différentes institutions de la Famille Lasallienne. Leur but est de servir « ensemble et par association » la mission (le service éducatif des pauvres), dans la fidélité au charisme lasallien :

1. Le District établit une authentique collaboration entre toutes les

institutions lasalliennes qui travaillent sur son territoire : Frères, Sœurs, Catéchistes de Jésus Crucifié, Signum Fidei et autres communautés lasalliennes. La communauté du District favorise la recherche de réponses harmonisées aux besoins de la mission, autant pour exercer son discernement sur les œuvres actuelles que pour créer des œuvres nouvelles.

2. Il fait en sorte que tous ses membres bénéficient d'une formation au charisme lasallien.

3. Il développe la dimension humaine, et à partir d'elle, la communion entre les communautés lasalliennes et les membres de ces communautés. Il veille à ce que tout associé ait une référence communautaire la plus directe possible.

4. Il veille aussi à ce que tous les responsables de l'orientation des œuvres éducatives lasalliennes prennent conscience que le service éducatif des pauvres demeure pour la Famille Lasallienne une priorité fondamentale (Circ. 447, p. 11).

5. Il encourage la recherche en commun, le choix de réponses conformes aux besoins de la mission, l'élaboration co-responsable de projets communs et d'actions communes entre tous les acteurs de la mission.

6. Il développe les structures de participation effective de tous les lasalliens, spécialement des associés à la mission, telles que Conseil de la Mission, Assemblée de la Mission ou d'autres qui fonctionnent avec succès dans certains Districts comme, par exemple, le Conseil des Laïcs du District des Philippines. (Voir Bulletin 250, 7, 2), la Communauté d'Animation de District d'Argentine.

7. En s'appuyant sur les points précédents, il encourage parmi ses membres le sentiment de leur appartenance au District, à l'histoire lasallienne vivante et à l'ensemble des associés lasalliens.

8. Le nouveau District, celui de la Famille Lasallienne, n'est pas la résultante d'un ensemble indifférencié de lasalliens, mais de la communion organique de nombreux lasalliens aux identités diverses. Pour ce qui concerne chacune de ces identités, on doit y concilier, dans une saine autonomie, la communion et la participation des associés. Les différences entre les diverses identités ne sont pas oc-

cultées mais appréciées et cultivées comme étant une richesse pour l'ensemble.

7. Ouverture de la Famille Lasallienne et transmission du charisme.

En tant que mouvement ecclésial, la Famille Lasallienne tend à s'étendre et à inclure tous ceux qui collaborent, d'une manière ou d'une autre, au projet éducatif lasallien, y compris tous ceux qui en bénéficient. Cependant, cette affirmation n'aurait aucun sens si elle ne se traduisait pas par un effort pour partager le charisme avec ceux qui viennent participer à cette mission.

Concrètement la communication du charisme (le « sang » de la famille) se réalise de multiples façons : en valorisant la profession enseignante, en faisant découvrir la portée évangélisatrice des tâches éducatives, en faisant connaître et en transmettant la spiritualité et la pédagogie lasallienne, en cultivant la sensibilité à l'égard des destinataires les plus pauvres de la mission, en partageant les responsabilités et la gestion des projets éducatifs, etc., et en ne négligeant pas non plus, en cas de besoin, la solidarité économique avec les collaborateurs de la mission.

8. Encourager la culture commune et ses expressions nouvelles.

Une famille, un charisme commun, une identité collective. Et en même temps, une diversité de charismes spécifiques, d'identités et de projets de vie. Comment faire, en même temps, sentir l'unité et respecter la diversité ? Comment faire pour que cette unité ne soit pas simplement la répétition d'une expression héritée ou créée uniquement par une partie très concrète de la famille ?

La Famille Lasallienne a besoin d'une culture commune. Une culture où tous puissent se reconnaître, mais qui accueille, en même temps, de nombreuses expressions culturelles propres à chaque groupe, à chaque institution, à chaque projet de vie, à chaque aire géographique, etc.

L'identité collective lasallienne a besoin pour s'exprimer et se nourrir d'une culture commune faite d'un vocabulaire, d'expressions, d'icônes, d'événements servant de référence, etc. Cette culture commune est très importante pour nourrir le sentiment d'appartenance à la même famille et communiquer les éléments essentiels de notre identité lasallienne. À mesure que la composition de notre famille lasallienne s'enrichit de groupes nouveaux d'origines très diverses, il est nécessaire de renforcer leurs liens

communs, de faciliter l'identification de leurs divers membres à partir de l'axe spirituel et culturel de la famille. Nous aurons donc besoin de moyens de communication qui aident à créer et à transmettre cette culture commune.

Mais la culture lasallienne doit sans cesse continuer à créer et à s'exprimer dans des modèles et des moules rénovés. Notre lecture actuelle de l'identité lasallienne est faite presque exclusivement dans la perspective du Frère et à partir d'un contexte européen ou américain. Désormais cette lecture doit s'enrichir de points de vue nouveaux. Des lectures dues à des laïcs viennent déjà de commencer. Il est urgent de bénéficier de l'apport ou de la lecture de femmes (laïques ou consacrées) qui sauront mettre en évidence de nombreux aspects du charisme lasallien ou de l'identité lasallienne que nous prenons à peine en compte aujourd'hui.

VI. La reconnaissance ecclésiale et ses implications canoniques

Une reconnaissance de la Famille Lasallienne est-elle possible ou souhaitable ? et dans ce cas quel serait ce type de reconnaissance ?

Quelles sont les implications canoniques que suppose la mise en route de la Famille Lasallienne ?

Commençons par rappeler les principes et les orientations du Code de Droit canonique.

- Les fidèles ont le droit de suivre leur propre forme de vie, pourvu qu'elle soit conforme à la doctrine de l'Église (c. 214).
- Les fidèles ont le droit de se grouper entre eux pour former des associations, dans le but de développer ensemble certains aspects de la vie chrétienne (c. 215).
- Les fidèles peuvent vivre selon l'esprit d'un institut religieux, et ils peuvent s'associer à cette fin (c. 303).
- Les Instituts aideront avec un soin spécial ces associations de fidèles qui s'unissent à eux pour s'imprégner de l'esprit authentique de leur famille (c. 677).

Essayons maintenant d'envisager concrètement la reconnaissance ecclésiale et canonique d'abord de l'ensemble de la Famille Lasallienne et ensuite celle des groupes qui lui sont associés.

1. LA RECONNAISSANCE ECCLÉSIALE DE LA FAMILLE LASALLIENNE

Le Code de Droit canonique n'a pas de modèle pour reconnaître juridiquement des familles charismatiques puisqu'il a été publié alors que ce type nouveau de familles commençait à peine à se développer dans l'Église.

Les figures canoniques qui pourraient le mieux convenir à la famille charismatique sont la « confédération des associations publiques » (c 313) à personnalité juridique identique à celle de « l'association publique » et l'ensemble des associations de fidèles (comme les Tiers Ordres) placées sous la « haute direction » d'un Institut religieux » (cc 303 et 677.2).

Mais le visage qui apparaît dans la famille charismatique actuelle s'éloigne de ces figures canoniques par deux caractéristiques essentielles : la complexité et le caractère fédératif (c'est à dire non hiérarchique).

Comme exemple de complexité, prenons le cas de la Famille Salésienne de don Bosco. Jusqu'à présent, elle inclut comme groupes officiellement reconnus, plusieurs congrégations religieuses de droit pontifical et d'autres de droit diocésain, deux instituts séculiers, trois associations publiques de fidèles et une privée, un mouvement ecclésial et deux associations civiles mondiales (anciens élèves).

La Famille Lasallienne, outre cette complexité, mettra en évidence le caractère fédératif de sa manière de se construire et de s'organiser en communion de communautés par des liens fraternels, sans hiérarchies *a priori*. Cette caractéristique correspond à la dimension laicale que le charisme lasallien intègre de façon prophétique.

La Famille Lasallienne, comme toute autre famille charismatique dans l'Église, n'a pas besoin de reconnaissance canonique et peut donc s'organiser de concert avec les groupes qui s'associent à elle. Cependant la question demeure de décider si un type quelconque de reconnaissance officielle est souhaitable ; par exemple, pour garantir l'identification du charisme lasallien dans l'Église dans ses traits essentiels, ou pour reconnaître la Famille Lasallienne comme garante et responsable de ce charisme devant l'Église, ou simplement pour acquérir la personnalité juridique. Au cas où ce serait opportun, l'organe représentatif de la Famille Lasallienne devrait solliciter en même temps l'approbation des *Statuts* ou de la *Charte de l'identité de la Famille Lasallienne* à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et au Conseil Pontifical pour les Laïcs.

2. LA RECONNAISSANCE ECCLÉSIALE DES GROUPES ASSOCIÉS À LA FAMILLE LASALLIENNE

Nous faisons ici référence aux groupes de laïcs, puisque les groupes de religieux et de religieuses ont leurs propres filières pour obtenir leur reconnaissance, d'abord de l'autorité diocésaine et ensuite de l'autorité pontificale (dans ce cas, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée).

2.1 La reconnaissance ecclésiale « indirecte ».

Un groupe de lasalliens peut former une « association privée de fidèles »

sans avoir besoin d'une reconnaissance canonique formelle (c'est un droit reconnu par le canon 215). Pour prouver son identité lasallienne, il lui suffit d'être reconnu comme groupe lasallien associé par une des institutions qui représentent officiellement dans l'Église le charisme lasallien ou bien par les représentants officiels de la Famille Lasallienne, une fois celle-ci officiellement constituée.

La reconnaissance par l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes d'un groupe international de laïcs associés peut être accordée par le Chapitre général ou le Supérieur général et son Conseil, ou, pour un groupe local dans le cadre du District, par le Visiteur et son Conseil. Dans l'esprit du 43^{ème} Chapitre général, le cadre de référence de toutes les expériences d'association étant le District, il semble logique que toute reconnaissance de portée internationale passe d'abord par le District.

Le résultat d'une reconnaissance de ce type est une *association privée de fidèles sans personnalité* juridique reliée à l'Institut. Cela lui confère la possibilité de s'organiser intérieurement sans dépendre de l'autorisation de la hiérarchie ecclésiastique, mais lui impose, en même temps, des limites puisqu'elle ne peut ni créer, ni tenir indépendamment des centres d'éducation chrétienne ou de catéchèse. Elle doit le faire dans la dépendance d'une institution autorisée, par exemple l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes par l'intermédiaire du District auquel elle se rattache, ou de l'évêché local.

2.2 La reconnaissance ecclésiale « directe ».

Un groupe de lasalliens voulant obtenir la reconnaissance ecclésiale a trois alternatives :

1. La plus simple est la reconnaissance formelle directe, qui s'obtient par l'approbation des *statuts* par *l'autorité ecclésiastique compétente*². Cela ne

² When we refer here to "ecclesiastical authorities" this is to be understood in the sense of canons 312 and 322 which indicate the competent authority for setting up public associations, for granting legal status and for approving the statutes:

- 1) The *Holy See*, for universal and international associations;
- 2) The *Episcopal Conference*, in its own territory, for national associations which by their very nature establishment are intended for work throughout the whole nation;
- 3) The *diocesan Bishop*, each in his own territory. The written consent of the diocesan Bishop is required for the valid establishment of an association or branch of an association in the diocese, even though it is done in virtue of an apostolic privilege. Permission which is given by the diocesan Bishop for the foundation of a house of a religious institute is valid also for the establishment in the same house, or in a church attached to it, of an association which is proper to that institute.

change pas le caractère privé de la association et ne modifie ni ses droits, ni ses devoirs (c. 299). Elle demeure une *association privée de fidèles sans personnalité juridique*. La reconnaissance officielle lui donne, en tout cas, la garantie d'avoir une place dans l'Église.

2. La deuxième alternative est celle de la reconnaissance à titre d'*association privée, mais dotée d'une personnalité juridique* (c. 322.1). Comme dans la première possibilité, les statuts doivent être approuvés par l'*autorité ecclésiastique compétente* (c. 312), qui émet le décret conférant la personnalité juridique.

En ce qui concerne l'association privée, cette deuxième possibilité ne modifie ni ses droits, ni ses devoirs. Elle conserve la liberté concernant son organisation interne, mais elle acquiert la capacité de fonctionner comme personne juridique par l'intermédiaire de représentants reconnus dans les statuts, et pour des buts précisés dans ces mêmes statuts (c. 114). Toutefois, dans ce cas, l'association ne disposerait pas du pouvoir de fonder ou de diriger elle-même des œuvres d'éducation chrétienne ou de catéchèse. Pour acquérir cette capacité, elle aurait besoin de la reconnaissance dont il est question dans le paragraphe suivant.

3. La reconnaissance à titre d'association publique de fidèles (c. 301.3) comprend l'approbation de cette association comme *personne juridique* et celle de la mission qu'elle se propose de réaliser au nom de l'Église (c. 313). Dans le cas d'un groupe lasallien ces objectifs, sous des modalités diverses, visent l'éducation chrétienne et la catéchèse.

Comme dans les deux cas précédents, c'est l'autorité ecclésiastique qui approuve les statuts et toutes les modifications qu'on désire y apporter. En outre, dans ce cas, c'est également l'autorité ecclésiastique qui doit confirmer dans son rôle le président élu par la Fraternité et nommer un assistant ecclésiastique (c. 317.1) agissant comme représentant de l'Église.

L'association publique conserve la propriété et l'administration de ses biens, mais elle doit rendre compte tous les ans de son administration à l'autorité ecclésiastique (c. 319.1). Du point de vue économique, la reconnaissance comme association publique peut avoir un avantage par rapport à l'association privée en ce qui concerne les contrats et les opérations financières. Les biens des associations publiques sont des biens ecclésiastiques et, dans de nombreux cas (cela dépend de chaque pays), ne sont pas assujettis aux mêmes obligations que les associations civiles.

Chacune de ces alternatives a ses avantages et ses inconvénients. L'association privée offre plus d'autonomie quant à son organisation interne. Par contre, l'association publique en offre davantage pour ce qui touche à l'accomplissement de la mission.

Un autre aspect peut faire pencher la balance vers l'une ou l'autre de ces alternatives. Il existe certaines restrictions dans le cas des associations publiques en ce qui concerne l'admission de leurs membres (c. 316. 1) ce qui n'est pas le cas des associations privées.

Pour chacune des trois alternatives, on peut demander la reconnaissance aux organismes diocésains ou au Saint Siège, selon l'extension géographique de l'association. Dans le second cas, les groupes de Laïcs adresseront leur demande au Conseil Pontifical, en faisant état de leur appartenance à la Famille Lasallienne.

PUBLICATIONS récentes des ÉTUDES LASALLIENNES

Dans la Collection *CAHIERS LASALLIENS* :

- Cahiers Lasalliens N° 61. Frère Léon Lauraire : *LA CONDUITE, APPROCHE CONTEXTUELLE*. Rome 2001. En français ; les traductions en anglais et en espagnol paraîtront prochainement.
- Cahiers Lasalliens N° 62. Frère Léon Lauraire : *LA « CONDUITE DES ÉCOLES »*. Approche pédagogique. Rome 2006. En français, anglais et espagnol.
- Cahiers Lasalliens N° 64. Frère Jean Pungier : *Le Catéchisme des Mystères et des Fêtes de Jean-Baptiste de La Salle. Ses Sources – Son Message*. Rome 2007.
- (Les Cahiers Lasalliens 65 et 66, suite de l'étude du Frère Jean Pungier sont à paraître prochainement).

Dans la Collection *ÉTUDES LASALLIENNES* :

- Études Lasalliennes 11: Frère Henri Bédel. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. XIX^e – XX^e s. 1875 – 1928*. Rome 2003. Traduction en espagnol : Rome 2006, et en anglais : Rome 2008.
- Études Lasalliennes 12 : Frère Henri Bédel. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. XX^e siècle. 1928 – 1946*. Rome 2007. Traductions en espagnol et en anglais: Rome 2008.
- Études Lasalliennes 13: Collectif (CIEL). *Le Charisme Lasallien*, Rome 2005. Traduction en espagnol : Rome 2005 et en anglais : Rome 2006.
- Estudios Lasalianos 14: Hermano Josean Villalabeitia. *Consagración y audacia. La Comisión Internacional de los Votos (1971 – 1976)*. Rome 2007.

Dans la Collection *ESSAIS LASALLIENS* :

- Essais Lasalliens N° 1: Frère Jean-Louis Schneider. *Un certain air d'élévation et de grandeur*. Rome 2002.

- Ensayos Lasalianos N° 2. Hermano Josean Villalabeitia. No hagáis diferencia... Consagración y tareas apostólicas en los primeros tiempos del Instituto. Rome 2007.

Pour toute commande s'adresser au Frère Secrétaire Général de l'Institut.

